



AGENDA 21 RÉGIONAL

Le développement durable en actions



édito



Juin 2008 marque une étape clé en matière de développement durable pour notre collectivité, puisqu'elle adopte son Agenda 21, répondant ainsi à l'engagement que nous avons pris devant les Bas-Normands : faire de la Basse-Normandie une Éco-région.

Face à l'urgence des enjeux planétaires, à l'évolution du coût de l'énergie et aux difficultés des plus démunis, nous sommes convaincus de la nécessité d'adopter un nouveau mode de vie. Le développement durable cherche à concilier économie, social et environnement en plaçant l'Homme au cœur de ce projet et en prenant conscience que l'environnement est le socle irremplaçable et indispensable à ce développement. Nous avons la responsabilité de rendre cela concret et d'agir, en plaçant le développement durable au cœur de toutes les politiques régionales.

Un Agenda 21, rappelons-le, est un plan d'actions qui vise à appliquer au niveau local des principes fixés par le sommet de la Terre de Rio en 1992. J'ai tenu, tout comme Jean-Karl Deschamps en charge de l'animation de ce projet, à ce que l'Agenda 21 régional soit établi avec pragmatisme et lisibilité pour garantir une bonne appropriation par tous. Nous avons choisi de le définir comme un outil pour encadrer toutes nos politiques, le fonctionnement de notre institution, et pour accompagner la mobilisation de tous les acteurs tant publics que privés, du monde de l'entreprise comme des associations.

La construction de l'Agenda 21 a été progressive : elle s'est fondée sur un diagnostic du territoire régional et de notre institution, puis sur une sensibilisation des agents de la Région et de nos partenaires et enfin, sur une élaboration participative du plan d'actions impliquant les élus, les services, nos partenaires. Ceux-ci ont été ensuite consultés au même titre que la population, et en particulier les lycéens.

Nous devons à présent mettre en œuvre les 100 premières actions de ce plan. La Région porte ce projet, mais elle a besoin de l'ensemble des acteurs du territoire pour le faire vivre. Je souhaite que soient créés des temps et des espaces de dialogue et de concertation à l'image des Assises du développement durable qui seront organisées chaque année. Le lien, le partage entre tous ceux qui s'engagent, sont sans nul doute un gage de réussite de notre ambition.

Cette dynamique devra évoluer au fil des années. Les effets des actions proposées seront mesurés régulièrement. Nous rendrons compte des résultats car la participation de chaque Bas-Normand est nécessaire pour améliorer l'Agenda 21. Je sais que l'innovation, la créativité et l'engagement éco-citoyen des Bas-Normands seront les moteurs de notre contribution locale aux enjeux de demain. Relevons ensemble ce défi.

Laurent Beauvais,
Président de la Région Basse-Normandie



sommaire

04 DÉMARCHE ET MÉTHODE

QU'EST-CE QU'UN AGENDA 21 LOCAL ?	05
POURQUOI UN AGENDA 21 RÉGIONAL ?	06
DE L'ENGAGEMENT AU PREMIER PLAN D'ACTIONS	08

10 UN PLAN D'ACTIONS AUTOUR DE 5 PRIORITÉS MAJEURES

13 PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES 100 ACTIONS

AXE 1 CONSTRUIRE UN MONDE SOLIDAIRE AU SERVICE DES GÉNÉRATIONS FUTURES	14
AXE 2 RÉTABLIR LES GRANDS ÉQUILIBRES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DES TERRITOIRES	20
AXE 3 ACCOMPAGNER TOUS CEUX QUI S'ENGAGENT	28
AXE 4 FAIRE DE LA RÉGION UNE COLLECTIVITÉ PERFORMANTE ET ÉCO-RESPONSABLE	36
AXE 5 INFORMER, FORMER, ÊTRE À L'ÉCOUTE	42

47 FAIRE VIVRE L'AGENDA 21 RÉGIONAL DANS LA DURÉE

PROLONGER LA DYNAMIQUE ET INSTALLER LA GOUVERNANCE	48
UNE ÉVALUATION PARTAGÉE	49

DÉMARCHE ET MÉTHODE

QU'EST-CE QU'UN AGENDA 21 LOCAL ?

L'idée d'Agenda 21 local provient du sommet de la Terre de Rio en 1992, au cours duquel 173 pays adoptent le Programme Action 21 (ou Agenda 21). Cette déclaration fixe **un programme d'actions pour le XXI^e siècle** dans des domaines très diversifiés afin de s'orienter vers un développement durable de la planète.

Dans le cadre du chapitre 28 de ce programme, les collectivités territoriales sont invitées, en s'appuyant sur les partenaires locaux que sont les entreprises, les habitants et les associations, à mettre en place un Agenda 21 à leur échelle, appelé Agenda 21 local. Cet outil de mise en cohérence des politiques sectorielles de la collectivité sur son territoire favorise un développement intégré, solidaire et partagé.

Depuis, au niveau national, la notion d'Agenda 21 a été précisée. L'État et les collectivités territoriales disposant d'une expérience en la matière ont établi ensemble un **cadre de référence national** définissant :

5 FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :

- lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations,
- épanouissement de tous les êtres humains,
- dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

5 ÉLÉMENTS DÉTERMINANTS DE LA DÉMARCHE :

- stratégie d'amélioration continue,
- participation,
- organisation du pilotage,
- transversalité des approches,
- évaluation partagée.

POURQUOI UN AGENDA 21 RÉGIONAL ?

UNE VOLONTÉ POLITIQUE DE RÉPONDRE AUX BESOINS DES BAS-NORMANDS

L'engagement de la Région Basse-Normandie dans une démarche d'Agenda 21 est d'abord une volonté politique : celle de **répondre aux besoins actuels des Bas-Normands tout en anticipant, avec eux, leurs besoins de demain.** Or, l'avenir de la Basse-Normandie est lié à celui de la planète et les menaces qui pèsent sur leurs avenir sont les mêmes : les changements climatiques, la perte de biodiversité, l'accroissement des inégalités entre les hommes et entre les territoires, les pollutions de l'eau, du sol et de la mer, les conflits liés à l'accès et à la raréfaction des ressources stratégiques...

Répondre à ces enjeux implique de concilier le développement social et économique avec la préservation de l'environnement, indispensable à ce développement. C'est l'idée même du développement durable. **Orienter aujourd'hui la Basse-Normandie vers un mode de développement durable, c'est donner une longueur d'avance à son territoire et offrir un plus pour sa population :** plus d'équité dans les services, plus de solidarité, une économie dynamique et tournée vers l'avenir, la réduction des inégalités, un environnement préservé...

METTRE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CŒUR DES POLITIQUES RÉGIONALES

Au travers de sa démarche d'Agenda 21, la Région poursuit l'objectif à long terme de faire évoluer l'ensemble de ses politiques pour que, progressivement et systématiquement, toutes intègrent les principes et les finalités du développement durable.

Pour enclencher et accompagner cette évolution, le présent plan propose des actions concrètes, dans tous les domaines d'activité et d'intervention de la Région, autour de deux axes de travail définis dans la délibération d'engagement de la démarche d'Agenda 21 du 12 mai 2006 :

- **Axe 1** Une institution régionale exemplaire : l'Agenda 21 interne
- **Axe 2** Une politique d'incitation et d'accompagnement des acteurs régionaux.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, UN DES DÉFIS MAJEURS POUR LA BASSE-NORMANDIE

Le diagnostic territorial mené en 2006, dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire, a permis d'identifier les enjeux et les défis à relever par la Basse-Normandie, parmi lesquels le développement durable :

TROIS ENJEUX TRANSVERSAUX

L'espace bas-normand entre cohésion et fractures :

- l'existence de déséquilibres territoriaux et sociaux à corriger,
- une région qui se distingue par un maillage de villes moyennes et de bourgs à conforter en termes d'emplois, de services publics et « au public » ;

Une économie qui cherche de nouvelles voies :

- une modernisation économique nécessaire dans les domaines où la Basse-Normandie présente des retards ou des difficultés patentées (niveau d'exportation des PME, faible taux d'encadrement, reprise et transmission des entreprises etc.) ;

Des pôles d'excellence porteurs d'avenir :

- un enjeu de valorisation des filières d'excellence de la région...
- pour asseoir son développement sur des secteurs porteurs d'avenir ;

TROIS DÉFIS MAJEURS

S'ouvrir vers les autres régions, l'Europe et le monde :

- en se rapprochant notamment des régions voisines et en particulier de la Haute-Normandie,
- en valorisant sa position géographique et son caractère maritime ;

Inverser la tendance au vieillissement démographique :

- en redevenant attractive pour la jeunesse,
- en cherchant à mieux intégrer les nouvelles générations de retraités ;

Répondre aux exigences du développement durable dans toutes ses dimensions environnementales, économique et sociale, en tenant compte :

- des nombreux atouts naturels de la Basse-Normandie,
- du développement de la précarité tant dans les quartiers sensibles des zones urbaines que dans certaines zones rurales.

ASSUMER SES RESPONSABILITÉS

Comme tout organisme public ou privé, la Région se doit **d’être éco-responsable**, dans son fonctionnement et ses investissements, afin de réduire ses impacts. Elle est une autorité qui agit et montre l’exemple.

Comme toute collectivité, elle dispose de compétences qui lui confèrent des responsabilités spécifiques vis-à-vis du territoire et de ses habitants. Elle intervient en faveur du développement durable **dans chacune de ses compétences**, mais aussi dans la limite de celles-ci.

La Région ne peut pas agir seule et dans tous les domaines. Il lui faut, pour **engager la Basse-Normandie** dans le sens d’un développement durable, **entraîner l’ensemble des acteurs du territoire** dans sa dynamique et les amener à s’impliquer eux-mêmes en faveur du développement durable. La Région dispose pour cela d’une double légitimité. D’une part, elle est la collectivité chef de file pour l’aménagement et le développement du territoire. D’autre part, elle est reconnue par ses partenaires pour son rôle de coordination et d’animation régionale en matière de développement durable.

S’ENGAGER DANS UN PROJET COMMUN ET SOLIDAIRE AVEC D’AUTRES TERRITOIRES DU MONDE

L’engagement de la Région dans une démarche d’Agenda 21 répond aux engagements internationaux pris par la France au sommet de la Terre de Rio en 1992. Aujourd’hui, le programme Agenda 21 signé alors constitue la référence pour la mise en œuvre du développement durable au niveau des territoires, sur la planète entière. L’Agenda 21 de la Région est une déclinaison, à l’échelle de la Basse-Normandie, de principes adoptés mondialement, sa **contribution pour répondre aux enjeux planétaires**.

Parce que les enjeux du développement durable dépassent les frontières et les limites administratives, la Région a eu la préoccupation d’inscrire sa démarche dans le Cadre de référence national pour les Agendas 21 locaux. Disposer de référentiels communs à tous les autres territoires est une nécessité pour pouvoir échanger, partager les idées et avancer ensemble vers les mêmes objectifs.

QUELLES ATTENTES VIS-À-VIS DE LA RÉGION ?

En 2005, un diagnostic de l’institution a été mené sur la base d’échanges avec les élus, les directeurs et des partenaires de la Région. Il a permis de mesurer l’appropriation interne et externe de la notion de développement durable, d’identifier des attentes et des pistes d’actions, notamment concernant le rôle à jouer par la Région :

LA RÉGION CONFORTÉE POUR ÊTRE L’ANIMATRICE D’UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Elle est qualifiée comme chef de file légitime par la plupart des acteurs, pour :

- travailler en synergie avec les autres collectivités, à la définition de priorités et à une répartition des rôles,
- sensibiliser et mobiliser le grand public ;

Elle est sollicitée pour être l’acteur principal de l’animation des parties prenantes, pour :

- la création et l’animation de structures de dialogue et d’échanges,
- une reconnaissance et une mise en valeur des actions exemplaires sur le territoire,
- la conduite de processus de concertation.

LA RÉGION ATTENDUE COMME EXEMPLAIRE

en tant qu’institution :

- sur la lutte pour la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre,
- sur la construction et la gestion de son patrimoine, des bâtiments publics,
- sur les modalités de son management ;

et au travers de premières actions fortes :

- valoriser la Haute Qualité Environnementale (HQE®) et rendre l’habitat durable moins élitiste,
- pousser l’innovation, l’éco-conception et l’éco-efficiency,
- inciter financièrement,
- renforcer sa politique de transports collectifs.

DE L'ENGAGEMENT AU PREMIER PLAN D' ACTIONS

CAPITALISER SUR LES ACQUIS DES POLITIQUES SECTORIELLES

Une démarche de développement durable ne prend réalité que si elle propose et engage des actions. La Région n'a pas attendu la finalisation de son Agenda 21 pour mettre en œuvre de nombreuses actions concrètes en faveur du développement durable. Ces actions « en cours », initiées par les différentes directions de la Région, se retrouvent, au même titre que des actions nouvelles, identifiées dans l'Agenda 21. D'autres actions pourront émerger ultérieurement et venir compléter le plan d'actions : prolongements et améliorations des actions initiales suite à leur évaluation, idées nouvelles... C'est l'idée même du principe d'**amélioration continue** associé au concept de développement durable.

RESTER PRAGMATIQUE

Pour l'élaboration de son Agenda 21, la Région a suivi une **démarche projet** classique, depuis la phase de diagnostic jusqu'à l'élaboration d'un plan d'actions. Elle lui a permis d'intégrer simplement les actions engagées, tout en élargissant la réflexion pour **prendre en compte toutes les finalités du développement durable**.

La Région a ainsi cherché à optimiser chacune des actions proposées, pour étendre leur champ à d'autres piliers du développement durable que ceux imaginés initialement, réduire leurs éventuels impacts négatifs sur l'un des piliers...

UNE CONSTRUCTION PROGRESSIVE...

2004 → Engagement politique : faire de la Basse-Normandie une véritable Éco-Région

2005 → Sensibilisation des agents et des élus de la Région

2005/2006 → Diagnostics partagés de l'institution et du territoire

12 mai 2006 → Délibération du Conseil régional engageant l'élaboration de l'Agenda 21 régional

2007 → Année du développement durable pour la Région
Formations et élaboration participative du plan d'actions

1^{er} semestre 2008 → Consultations de la population et des partenaires

20 juin 2008 → Vote du plan d'actions de l'Agenda 21

... POUR FAIRE VIVRE L'AGENDA 21 SUR LA DURÉE

Automne 2008 → Premières Assises régionales du développement durable

2^e semestre 2008 → Mise en place des dispositifs de concertation et de suivi sur la durée

2008, 2009, 2010... mise en œuvre, évaluation et amélioration des actions, en continu

FAVORISER LA TRANSVERSALITÉ

La Région s'est organisée pour répondre à cet objectif en faisant travailler en commun l'ensemble de ses directions :

• le pilotage et l'animation de la démarche :

- le comité de pilotage est constitué du Directeur général des services et de l'ensemble des directeurs ;
- un agent de chaque direction a été identifié comme « Référent Agenda 21 » pour être le relais d'informations entre sa direction, les autres directions et la coordination de la démarche ;

• la prise en charge de certaines questions par des « Groupes thématiques transversaux » :

- les questions intéressant l'ensemble des directions (les dispositifs d'évaluation et indicateurs de développement durable ; l'éco-conditionnalité des aides ; la prise en compte du développement durable dans les marchés publics),
- les questions nécessitant un travail participatif d'agents, indépendamment de leur direction ou de leurs fonctions (les gestes éco-citoyens des agents ; le plan de déplacement de l'administration)
- les questions proposées par plusieurs directions différentes en parallèle (la prise en compte du développement durable dans les événements et manifestations aidés ou organisés par la Région).

ASSOCIER LARGEMENT

Pour faire émerger les propositions et parvenir à un programme d'actions ambitieux, la Région a décidé de **mobiliser l'ensemble de la collectivité, dans ses différentes composantes** : les élus, le comité des directeurs, les agents de toutes les directions.

La **diversité des dispositifs** mis en place a permis à chacun de s'impliquer, de débattre des priorités à mettre en œuvre et des difficultés rencontrées. Les actions de sensibilisation, la participation aux groupes de travail basée sur le volontariat, les formations, ont permis à chacun de se sentir concerné dans le cadre de la réalisation de ses missions.

Chaque membre de la collectivité a ainsi pu trouver la forme de participation à l'Agenda 21 qui lui correspondait, et lui permettait de s'exprimer et de contribuer à l'élaboration du plan d'actions.

Pour la Région, **l'association des populations et des acteurs** du territoire est également un facteur majeur pour la réussite de la démarche. Elle ouvre de nouvelles perspectives, favorise l'échange et l'appropriation par chacun des objectifs poursuivis. La Région a pour cela mené différentes actions de concertation, au cours de la phase d'élaboration du plan d'actions. Ces actions ne constituent qu'une première « introduction » à une dynamique qui doit se renforcer progressivement tout au long de la mise en œuvre de ce plan, de la « Vie de l'Agenda 21 ».

Cette association sur la durée, est également un moyen pour la Région d'amener l'ensemble des acteurs du territoire à s'engager dans des démarches de développement durable.

UNE MOBILISATION DE TOUS POUR UNE ÉLABORATION PARTICIPATIVE...

• au travers des dispositifs mis en place pour produire les propositions d'actions :

- **chacune des directions** de la Région a été mobilisée, à la fois responsable de proposer des actions dans son domaine de compétence et libre de s'organiser comme elle le souhaite pour y parvenir ;

- des « **Groupes thématiques transversaux** » ont été spécialement mis en place pour travailler sur des sujets incontournables, avec des représentants des directions les plus concernées et des agents volontaires (près de 70 agents concernés au total) ;

- un **suivi régulier par les élus** au travers de communication en assemblée plénière et de présentations dans chacune des commissions thématiques de la Région ;

• au travers de dispositifs plus informels :

- tout au long de l'année 2007, 8 « Café du Développement Durable » ont été proposés aux agents, sur le temps de pause de midi, pour les sensibiliser, permettre leurs échanges et l'émergence de propositions originales, autour de thématiques particulières (transports, énergie, consommation, eau, biodiversité, entreprises et Développement Durable...) ;

- une page d'information et une « Boîte à idées » anonyme ont été mises en place sur le site intranet.

... ET CONCERTÉE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

La Région a associé la population et les forces vives du territoire, à différentes étapes :

• partager le diagnostic (2005-2006) :

- entretien avec une cinquantaine de partenaires majeurs pour le diagnostic institutionnel,
- consultation de la population sur le diagnostic territorial dans le cadre du SRADT ;

• connaître les opinions en matière de développement durable et de politiques régionales (2008), par enquêtes auprès :

- de la population (sondage auprès de 1 000 personnes, représentatives de la population bas-normande),
- des jeunes (enquête en vis-à-vis auprès de 400 lycéens et apprentis),
- et de l'ensemble de ses partenaires : collectivités locales, centres de formation, lycées, associations, services de l'État, entreprises, chambres consulaires, syndicats, CESR... (questionnaire adressé à près de 3 000 partenaires, taux de réponse de 15 %) ;

• faire des propositions (2008), au travers de 5 réunions d'échanges entre partenaires de la Région volontaires (groupes de 10 à 20 personnes, 50 partenaires au total), autour des dispositifs participatifs à mettre en place par la Région dans le cadre de son Agenda 21 et autour de 4 thèmes :

- Sensibilisation de tous à agir en faveur du développement durable : Rôle(s) des associations ;
- Leviers à privilégier par la Région pour favoriser l'engagement des acteurs bas-normands, publics et privés, dans des démarches de développement durable ;
- Sensibiliser, mobiliser et préparer les jeunes bas-normands au développement durable ;
- Démarches de développement durable des collectivités locales bas-normandes : Articulation avec la démarche régionale d'Agenda 21.

UN PLAN D' ACTIONS, AUTOUR DE 5 PRIORITÉS MAJEURES

axe 1 Construire un monde SOLIDAIRE au service des générations futures

Prendre en compte les générations futures, c'est préparer leur avenir avec elles. Notre responsabilité est de faire de la Basse-Normandie une région accueillante pour les jeunes, une région qui leur permette de se former, de se préparer aux enjeux du développement durable, mais aussi une région qui leur donne les moyens de s'épanouir.

La Région agit dans ce sens, en lien avec ses compétences, en particulier en accompagnant les lycéens, les apprentis et les publics en formation, pour leur permettre de devenir de véritables éco-citoyens et leur donner l'envie de participer à la vie de leur territoire.

Se souvenir d'hier, assumer le devoir de mémoire, s'ouvrir sur les autres, réduire les inégalités, tisser des liens de solidarité et de fraternité entre les pays et les générations... il faut changer la société d'aujourd'hui pour construire celle de demain.

1.1 Préparer les jeunes à construire un avenir durable, en mobilisant lycées et CFA	14
1.2 Donner aux jeunes l'envie d'être les acteurs et les ambassadeurs de la Basse-Normandie	15
1.3 Tendre vers l'équité sociale et favoriser l'éco-citoyenneté	17
1.4 S'ouvrir sur le monde et transmettre un avenir de solidarité et de paix	18

axe 2 Rétablir LES GRANDS ÉQUILIBRES environnementaux et sociaux des territoires

À l'échelle planétaire, comme à l'échelle de la Basse-Normandie, des équilibres existent, naturels et humains : climat, biodiversité, eau, mer, espaces ruraux, littoraux et urbains, solidarité entre les personnes, solidarité entre les territoires... Tous sont reliés, dépendants les uns des autres.

Ils sont l'image de la Basse-Normandie et constituent pour de nombreuses activités un formidable potentiel pour asseoir leur développement durable. Ils sont également fragiles et la responsabilité de la Région est de veiller à les respecter, aider à les rétablir, afin que soit préservée la vie des hommes et des territoires, et contribuer ainsi aux enjeux planétaires.

2.1 Répondre et s'adapter au changement climatique	20
2.2 Préserver les ressources naturelles : espaces, eau, biodiversité	22
2.3 Valoriser le caractère maritime et littoral de la Basse-Normandie	23
2.4 Développer la solidarité entre les hommes et les territoires	24
2.5 Renforcer les transports collectifs et les mobilités douces pour tous	26

axe 3 Accompagner tous CEUX QUI S'ENGAGENT

Au travers de ses régimes d'aides et de son propre engagement, la Région a l'ambition de favoriser une démultiplication des actions en faveur d'un développement durable de la Basse-Normandie. C'est pourquoi, elle est aux côtés de ceux, entreprises, collectivités, associations, qui prennent des initiatives et mettent en œuvre des démarches globales de développement durable à l'échelle de leur territoire ou de leur organisme.

Mais, pour leur permettre d'agir, il est également indispensable d'accompagner un développement de la recherche, de l'innovation et de nouvelles filières, en veillant à anticiper sur les compétences nécessaires.

3.1 Développer la connaissance, la recherche et l'innovation en matière de développement durable	28
3.2 Préparer l'emploi de demain, en anticipant sur les compétences nécessaires à un développement durable ...	30
3.3 Miser sur l'économie sociale et solidaire	30
3.4 Intégrer l'éco-conditionnalité dans les aides de la Région	31
3.5 Appuyer les territoires et collectivités dans leurs politiques de développement durable	32
3.6 Appuyer le monde de l'entreprise pour une économie durable	34

axe 4 Faire de la Région une collectivité performante et ÉCO-RESPONSABLE

S'appliquer à soi-même ce que l'on recommande aux autres. La responsabilité de la Région est assumée avec un double objectif : réduire les impacts environnementaux et sociaux liés à son fonctionnement... et en réduire les coûts.

Si l'objectif de la Région est de devenir exemplaire en matière d'éco-responsabilité, c'est au sens de montrer qu'il est possible de s'engager. Loin de vouloir « donner des leçons », la Région souhaite surtout disposer d'une expérience concrète, se confronter aux difficultés, pour pouvoir ensuite échanger avec ses partenaires et identifier ensemble des solutions.

4.1 Parier sur l'évolution des comportements	36
4.2 Systématiser la prise en compte de critères sociaux et environnementaux dans la commande publique	38
4.3 Réduire les impacts et les consommations liés à l'activité et au patrimoine bâti de la Région	40

axe 5 Informer, former, ÊTRE À L'ÉCOUTE

La première des responsabilités de la Région est d'écouter les Bas-Normands, leurs attentes, leurs besoins, pour fonder son action et ses politiques. Depuis leur élaboration, jusqu'à leur mise en œuvre et leur évaluation, la Région fait le choix de la concertation avec la population et les forces vives du territoire. Elle a déjà mis en place différents dispositifs, tels que « Voix Publiques », qu'il s'agit aujourd'hui d'étendre à l'ensemble des domaines d'intervention de la Région. Au travers de son Agenda 21, la Région souhaite également donner à tout un chacun les moyens de prendre part au débat et d'apporter sa contribution tout au long de la vie du plan d'actions : sensibilisation, échanges d'expériences et valorisation de ceux qui s'engagent, évaluation et proposition d'actions nouvelles...

5.1 Développer l'Éducation au développement durable de tous, en confortant l'action des associations	42
5.2 Construire ensemble les grandes politiques régionales et en rendre compte	43
5.3 Favoriser les échanges et la mutualisation d'expériences sur le développement durable	45
5.4 Inventer ensemble les dispositifs pour évaluer et faire vivre l'Agenda 21 régional	45

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES 100 ACTIONS

Construire un monde SOLIDAIRE au service des générations futures

1.1 Préparer les jeunes à construire un avenir durable, en mobilisant lycées et CFA

Pour permettre aux jeunes de prendre conscience des enjeux et de se former au développement durable, la Région travaille en synergie avec ses partenaires, lycées et CFA. Le principe de leur intervention conjointe est de sensibiliser les lycéens et les apprentis à la fois par l'explication et par l'exemple, en menant des actions concrètes pour améliorer le fonctionnement des établissements au regard des objectifs du développement durable.

ACTION 1 Appel à projet unique annuel à destination des structures de formation

Rationaliser et rendre plus lisible l'action de la Région en améliorant la gouvernance du projet d'établissement des lycées et des CFA, par une approche globale associant l'ensemble de la communauté éducative.

ACTION 2 – ACCOMPAGNEMENT DES LYCÉES ET CFA QUI S'ENGAGENT DANS DES DÉMARCHES GLOBALES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

PILOTE : Direction de l'Environnement et du Développement Durable.

OBJECTIFS

Inciter, soutenir et accompagner l'engagement des lycées et CFA de Basse-Normandie dans la réalisation de démarches de développement durable, type Agenda 21 scolaire. Mobiliser les établissements pour une multiplication des démarches sur le territoire, dans un double objectif : améliorer le fonctionnement des établissements et éduquer l'ensemble des communautés éducatives au développement durable.

DESCRIPTIF

Pour accompagner ces démarches tant au niveau financier que méthodologique, il est nécessaire de proposer un dispositif concerté. En partenariat avec les acteurs de l'éducation au développement durable et de l'enseignement, un référentiel commun pour les démarches de développement durable des établissements scolaires a été élaboré.

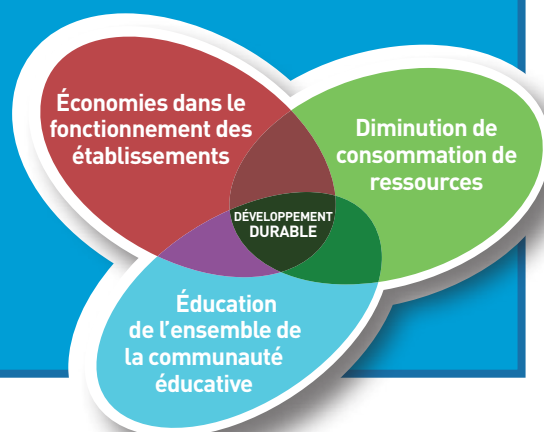
Un appel à projets régional permet d'inciter les établissements volontaires à présenter leur projet. Les projets retenus seront ensuite soutenus par le financement d'un accompagnement grâce au réseau régional des accompagnateurs des démarches d'Agendas 21 scolaires mis en place par le GRAINE de Basse-Normandie.

PARTENAIRES / CONCERTATION

Création d'un groupe d'appui bas-normand aux établissements en démarche de développement durable, constitué du Rectorat, de la Région, de la DRAF, de la DIREN, de l'Ademe, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, des 3 Conseils Généraux, du GRAINE de Basse-Normandie et du CRDP.

INDICATEURS

- Nombre d'établissements utilisant le référentiel à l'échelle régionale : en cours,
- Nombre d'établissements concernés (engagés) : 6,
- Nombre d'établissements demandeurs : 6,
- Concrétisation de l'action : en cours.



ACTION 3 Budget participatif des lycées et des CFA : un levier pour les lycées, les lycéens et les apprentis pour développer des projets en commun et faire l'apprentissage de l'éco-citoyenneté

Apporter aux établissements une aide financière (max + 10% de leur dotation de fonctionnement) pour accompagner des actions inscrites dans leur projet d'établissement, élaborées et mises en œuvre avec l'ensemble de la communauté scolaire (en particulier les lycéens), et apportant une réponse éducative à des objectifs régionaux de formation ou de politiques transversales.



ACTION 4 - Action de promotion de l'agriculture biologique dans un lycée.

ACTION 4 Restauration scolaire dans les lycées : améliorer la santé et la sécurité alimentaire

Sensibiliser l'ensemble des lycées à la problématique par l'organisation de journées de lancement de la démarche sur l'ensemble du territoire.

Mettre en place et signer des chartes d'engagement avec des établissements volontaires pour faire changer les habitudes alimentaires.

Valoriser l'agriculture biologique et les produits locaux.

Mettre en place les conditions d'une sécurité alimentaire optimale (plan de maîtrise sanitaire PMS).

ACTION 5 Équipements dans les lycées en lien avec les enjeux du développement durable : équipements pédagogiques et équipements techniques

Mettre en place les équipements pédagogiques liés à l'évolution des référentiels de formation, qui visent à intégrer la problématique de développement durable dans les enseignements (énergies renouvelables, etc.).

Adapter les équipements des lycées pour réduire les impacts du fonctionnement courant des établissements.

ACTION 6 Acquisition de véhicules propres pour les lycées (véhicules électriques et véhicules roulant au GNV)

Renouveler la flotte de véhicules des lycées dont plus de la moitié a plus de 10 ans, en privilégiant les véhicules propres (environ 150).

Mettre en cohérence les caractéristiques techniques du parc automobile avec les usages qu'en font les établissements.

1.2 Donner aux jeunes l'envie d'être les acteurs et les ambassadeurs de la Basse-Normandie

L'attractivité de la Basse-Normandie pour les jeunes est un des enjeux identifiés dans le cadre du SRADT. La Région souhaite favoriser l'intégration des jeunes dans la société bas-normande en favorisant leur entrée dans la vie professionnelle (formation, emploi et logement), mais aussi leur épanouissement (activités culturelles, sportives, associatives) et leurs initiatives en faveur du développement durable.

ACTION 7 Cart'@ttoo : Conduire, prolonger, évaluer et améliorer le dispositif

Poursuivre le développement de la Cart'@ttoo qui permet aux lycéens, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle et demandeurs d'emploi de moins de 21 ans de bénéficier de réductions (pour assister aux manifestations culturelles et sportives, pour pratiquer des activités sportives et artistiques) et de solliciter une aide pour leurs projets collectifs et citoyens.



ACTION 7 - Accès des jeunes bas-normands à la culture favorisé grâce à la Cart'@ttoo.

ACTION 8 – SOUTIEN AUX PROJETS DE MOBILITÉ ET DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE DES JEUNES BAS-NORMANDS

PILOTE : Mission coopération décentralisée et droits de l'homme.

OBJECTIFS

Permettre à 200 jeunes par an, quel que soit leur statut, de mieux comprendre et appréhender le monde dans lequel ils vivent, et tenter de faire évoluer leurs représentations par l'apprentissage interculturel.

DESCRIPTIF

Depuis 2005, ce soutien aux projets individuels et collectifs des jeunes comprend à la fois une subvention et un accompagnement personnalisé, depuis la préparation au départ jusqu'à l'évaluation /capitalisation au retour.

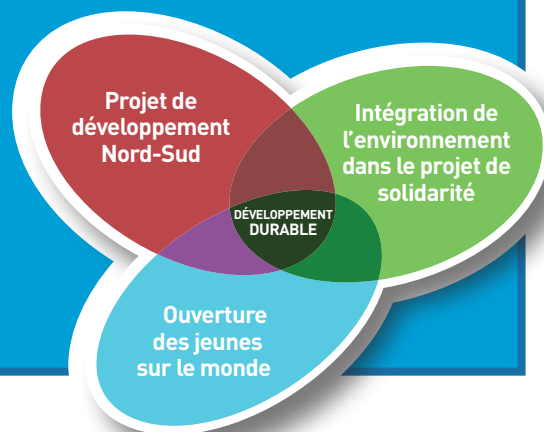
La prise en compte des critères « Développement durable et Solidarité internationale » du Haut Conseil de la Coopération Internationale fait partie des éléments examinés pour chaque demande de subvention. Depuis 2008, les jeunes sont accompagnés pour capitaliser leur expérience à leur retour au travers d'ateliers d'écriture et de théâtre.

PARTENAIRES / CONCERTATION

Action menée en partenariat avec le CITIM de Caen.

INDICATEURS

- Nombre de jeunes partis avec le soutien de la Région : 118 en 2007 et 93 en 2008.



ACTION 9 Soutien à la mobilité européenne et internationale des jeunes

Encourager la mobilité relevant de l'éducation non-formelle et développer la citoyenneté européenne parmi les jeunes (70 en 2008).

ACTION 10 Appel à projet « un logement, un jeune »

Fédérer et mutualiser les moyens existants pour faciliter l'accès des jeunes à un logement qu'ils aient le statut étudiant, jeune actif, en voie d'insertion professionnelle, saisonnier, au travers d'une aide au démarrage d'une durée de deux ans.

ACTION 11 Aide à l'installation de jeunes agriculteurs sur les territoires

Placer les territoires au cœur d'une politique d'installation des Jeunes Agriculteurs en incitant et en soutenant les territoires à développer des actions en faveur de l'installation-cession et le renouvellement des agriculteurs ou en faveur de la formation aux enjeux agricoles.

ACTION 12 Prix régional du développement durable

Soutenir des projets d'intérêt régional, portés par des jeunes bas-normands âgés de 16 à 30 ans et axés sur des thématiques relevant du développement durable.

1.3 Tendre vers l'équité sociale et favoriser l'éco-citoyenneté

Dans ses différentes compétences, la Région adapte son intervention dans le souci de réduire les inégalités et de permettre à chacun d'accéder à la formation, à l'activité professionnelle et aux activités socioculturelles, quels que soient son âge, son sexe, ses ressources, son lieu de résidence et ses handicaps éventuels. Elle souhaite ainsi participer à la construction d'une société plus équitable avec l'ensemble des Bas-Normands, et les amener à changer de regard pour devenir éco-citoyen.

ACTION 13 – DÉMARCHE D'ÉCO-CITOYENNETÉ EN FORMATION PROFESSIONNELLE

PILOTE : Direction de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

OBJECTIFS

Intégrer la citoyenneté et le développement durable dans les dispositifs de formation professionnelle des demandeurs d'emploi, jeunes et adultes, afin de leur permettre de développer des comportements et des compétences adaptées à la professionnalisation et à la participation à la vie collective. Inscrire le développement durable dans les processus de professionnalisation et d'insertion en intervenant à la fois sur le contenu des formations et sur le mode de fonctionnement des organismes.

DESCRIPTIF

La démarche a été initiée fin 2005. Sa mise en place s'est effectuée en deux phases :

- co-construction du référentiel, formation des acteurs, projets pilotes.
Après avoir effectué un état des lieux des pratiques, et avoir partagé les enjeux de la démarche, 3 groupes se sont constitués autour de 3 axes de réflexion :
 - 1^{er} axe : Éco-citoyenneté : quels apprentissages et quelles approches pédagogiques ?
 - 2^e axe : Projet de formation : quels repères pour une logique d'éco-citoyenneté ?
 - 3^e axe : Démarché éco-citoyenneté et fonctionnement des organismes de formation : quelles articulations ?
- Depuis 2008 : systématisation de la démarche auprès de l'ensemble des centres de formation. Plusieurs actions de communication sont également organisées.

PARTENAIRES / CONCERTATION

La concertation s'est déroulée en 2006, elle a concerné tous les organismes de formation, elle s'est élargie à partir de 2008 à l'ensemble des partenaires tels ANPE, Mission Locale, CAP Emploi, Directions du travail et de la formation professionnelle.

INDICATEURS

Le CAFOC sera en charge de l'évaluation. L'évaluation intermédiaire a été présentée au 1^{er} semestre 2009. Le référentiel est organisé en 6 chapitres :

- connaissance de la démarche,
- l'organisme de formation, son projet, ses prestations,
- la gouvernance et les pratiques managériales,
- l'éco-citoyenneté et la performance économique,
- l'éco-citoyenneté et la responsabilité environnementale,
- place de l'éco-citoyenneté dans les futurs appels.



ACTION 14 Action « Horizon compétence pour tous »

Renforcer les dispositifs mis en place par la Région en matière de formation professionnelle et les coordonner afin d'offrir à tous les Bas-Normands quelle que soit leur situation d'emploi ou de chômage, la possibilité de se former tout au long de sa vie et d'évoluer dans son parcours professionnel.

ACTION 15 Égalité hommes-femmes dans les différentes politiques régionales

Mettre en place un groupe de travail interne pour identifier, dans chacune des politiques régionales, les possibilités d'amélioration des dispositifs afin de renforcer l'égalité hommes-femmes.

ACTION 16 Tourisme et Handicap : sensibilisation et accompagnement des professionnels du tourisme pour développer une offre adaptée

Développer l'offre touristique accessible aux personnes handicapées en Basse-Normandie en sensibilisant les professionnels au travers de l'événementiel « Les Buissonnières » et en accompagnant ceux qui s'engagent dans la démarche de labellisation.

ACTION 17 Sensibilisation des directeurs de salles de spectacle à l'accueil des personnes en situation de handicap

Sensibiliser les directeurs de salles de spectacle au problème du handicap. Aménagement de l'accueil en fonction de la nature du handicap (mal voyant, mal entendant, mobilité réduite...).



ACTION 16 - La Cité de la Mer à Cherbourg, l'un des établissements touristiques bas-normands labellisés « Tourisme et Handicap » (une centaine à ce jour).

1.4 S'ouvrir sur le monde et transmettre un avenir de solidarité et de paix

Pour contribuer à la construction du monde de demain, les Bas-Normands doivent s'ouvrir sur celui d'aujourd'hui, échanger et transmettre leur Histoire. La Région mise, pour cela, sur les valeurs de paix, de solidarité et de développement durable. Elles se retrouvent dans le principe de coopération décentralisée « durable » que la Région met en œuvre dans ses propres partenariats comme au travers des acteurs locaux qu'elle soutient.



ACTION 18 - La coopération décentralisée, un partage de cultures et de compétences mutuelles (Madagascar).

ACTION 18 Coopérations décentralisées régionales durables avec la Région ATSIANANA (Madagascar) et l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine

Soutenir et accompagner le développement économique, social, environnemental et patrimonial des territoires partenaires, tout en renforçant les compétences des Bas-Normands impliqués (agents de la Région et partenaires).

ACTION 19 Soutien aux actions de coopération durable des acteurs Bas-Normands (collectivités, groupements, associations, établissements d'enseignement et de santé)

Élever les compétences des Bas-normands au regard de l'enjeu majeur que représente la prise en compte des critères du développement durable dans la mise en œuvre des actions de développement Nord-Sud.

ACTION 20 Proposer l'inscription des sites du Débarquement au Patrimoine mondial de l'UNESCO

Faire reconnaître les sites du Débarquement et de la Bataille de Normandie au Patrimoine de l'humanité, en raison du fort message de paix et de liberté qu'ils représentent. Permettre leur mise en valeur et préserver ces lieux de mémoire par le biais d'une gestion durable.

ACTION 21 Institut international des droits de l'Homme et de la Paix

Contribuer à la création de cet institut de recherche, de formation et de sensibilisation à Caen, en partenariat (Ville de Caen, Mémorial, Région Toscane, Barreau et Université).



ACTION 20 - Le port artificiel d'Arromanches.

Rétablir LES GRANDS ÉQUILIBRES environnementaux et sociaux des territoires

2.1 Répondre et s'adapter au changement climatique

Le changement climatique est un des enjeux majeurs pour l'avenir de notre planète, et de la Basse-Normandie. La Région s'est engagée, depuis 2006, dans un programme ambitieux en faveur de la réduction des émissions de gaz à effets de serre (GES) : le Programme Défi'NeRgie. Il concerne le développement des énergies renouvelables et la réduction des consommations énergétiques, en particulier celles des bâtiments. En prolongement de ce programme, la Région souhaite développer de nouvelles actions sur les cibles non énergétiques de réduction des GES. Toutes ces actions permettront d'aboutir à un PLAN CLIMAT RÉGIONAL au travers duquel la Région souhaite inciter et coordonner les efforts de l'ensemble des acteurs du territoire pour une réduction durable de l'impact des activités bas-normandes sur le climat.

ACTION 22 Conforter le programme Défi'NeRgie, volet énergétique du Plan Climat Régional

Mener une politique active pour réduire les émissions de GES de la Basse-Normandie, par l'accroissement des économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables, au niveau des particuliers, des collectivités, des entreprises et des associations.

ACTION 23 Réduire les émissions des gaz à effets de serre en dehors des consommations d'énergie, second volet du Plan Climat Régional

Mettre en place les moyens de définition et d'évaluation des politiques de réductions des GES en dehors de la consommation d'énergie (secteurs agricole, industriel et de la gestion des déchets), notamment en définissant les coefficients d'émission liés aux activités agricoles, industrielles et du secteur des déchets.

ACTION 24 Plan climats territoriaux

Inciter les territoires à s'engager à leur échelle en faveur d'une réduction de leurs émissions de GES, en déclinaison du Plan Climat Régional.

ACTION 25 – AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DU BÂTI TRADITIONNEL NORMAND ET DES LOGEMENTS SOCIAUX BAS-NORMANDS

PILOTE : Direction de l'environnement et du développement durable.



Le Chèque éco-énergie Basse-Normandie permet aux particuliers de bénéficier d'une subvention sous forme de chèque, et donc de ne pas avancer une partie des frais de main d'œuvre pour les équipements d'économie d'énergie.

OBJECTIFS

Améliorer l'efficacité énergétique des logements bas-normands (un des principaux objectifs du Plan Climat Régional), en particulier :

- des différentes formes de bâti ancien traditionnel, en analysant leurs spécificités techniques et en diffusant des conseils de rénovation aux particuliers ;
- des logements sociaux, en posant des conditions environnementales aux aides régionales (niveau de performance énergétique) et en accompagnant l'engagement des bailleurs sociaux (Fonds FORES).

Il s'agit donc d'un objectif à la fois environnemental (économies d'énergie) et social (réduction des charges afférentes).

DESCRIPTIF

Pour le volet bâti ancien, des études seront menées (2008-2009) afin d'aboutir à des recommandations techniques (2009) permettant d'atteindre les niveaux actuellement requis de performance énergétique tout en préservant les caractéristiques du bâti traditionnel normand. Ces recommandations seront ensuite relayées auprès des particuliers et des entreprises, par les partenaires tels qu'associations de consommateurs, CAPEB, FFB, CSTB, EIE, animateurs de plans climats locaux...

Pour le volet logement social, il s'agit d'informer les bailleurs (1 réunion/an) et de les aider financièrement pour la construction / rénovation de logements sociaux (500/an) avec un niveau de performance supérieure aux normes en vigueur. Anticipant les avancées réglementaires, ce régime d'aide est évolutif : lancé en 2007, il visait des constructions THPE ; il évoluera en juin 2009 vers des BBC (bâtiments basse-consommation) et en 2011 vers des BEPOS (bâtiments à énergie positive).

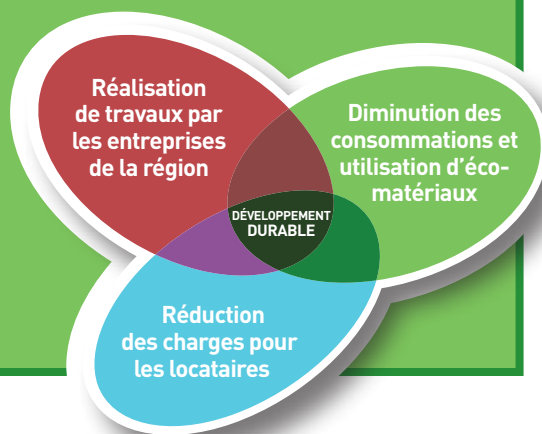
PARTENAIRES / CONCERTATION

Pour le volet bâti ancien, un comité de pilotage composé des Régions Basse-Normandie et Haute-Normandie, de l'État (2 DRE), de l'ADEME, de l'ANAH avec le soutien technique du CETE.

Pour le volet logement social, un comité, réuni annuellement, composé de la Région Basse-Normandie, de l'État (DRE et des DDE), de la Caisse des dépôts et de l'ARHLM.

INDICATEURS

- Nombre d'outils techniques proposés ou de conseils donnés relatifs au bâti ancien (études en cours),
- Nombre de logements sociaux aidés (1 081 constructions (731 en THPE, 13 en BBC) et rénovation (337) au 30 septembre 2009),
- Équivalent tonnes de CO₂ évitées par an (1 400 au 30 septembre 2009 - 1,3 tonne par logement),
- Évolution de la consommation moyenne des logements (pour les constructions - 20 %, pour les rénovations - 40 %).



ACTION 26 Développement des filières bois énergie et bois construction

Développer les usages du bois pour favoriser, les énergies renouvelables, l'éco-construction et le développement économique régional.

Mettre en réseau l'ensemble des acteurs concernés, depuis la production (forêt, agriculture, déchets, scieries) jusqu'à l'utilisation selon les filières, par le BTP, les exploitants de chaufferie et jusqu'aux particuliers.

2.2 Préserver les ressources naturelles : espaces, eau, biodiversité

La Basse-Normandie offre une grande richesse naturelle façonnée et préservée par des siècles d'activités humaines harmonieuses. La Région s'est engagée à répondre aux enjeux qui pèsent sur ces richesses (périurbanisation, fragmentation des milieux, dégradation de la qualité de l'eau et des sols, perte de biodiversité, dégradation des paysages...).

ACTION 27 Préserver l'eau et les milieux aquatiques avec le Programme EAU'bjectif Basse-Normandie

Contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques, en favorisant notamment l'émergence de projets cohérents à l'échelle de bassins versants.



ACTION 27 - Accompagnement de programmes de restauration de cours d'eau cohérents à l'échelle des bassins versants. Photo : B. Boufflet.

ACTION 28 Développer une politique régionale en faveur des zones humides

Renforcer le programme EAU'bjectif en définissant et en mettant en place des actions contribuant à la préservation/restauration de zones humides.

ACTION 29 Mettre en œuvre la Stratégie de la Région pour la Biodiversité

Intégrer la biodiversité dans l'ensemble des politiques de la Région, en mettant en œuvre 10 plans d'actions prévus à la Stratégie votée en décembre 2007 (biodiversité et territoires - agriculture, forêts et bocages - mer et littoral - tourisme et biodiversité - milieux naturels - espèces - connaissance et recherche - une Région «exemplaire» - formation, sensibilisation - communication).



ACTION 29 - L'Argus bleu-nacré, une des espèces protégées de la Réserve naturelle régionale des anciennes carrières d'Orival, 1^{er} RNR créée en Basse-Normandie.

ACTION 30 Maintenir ou restaurer des trames vertes et des corridors écologiques

Soutenir la restauration et le maintien de corridors écologiques, notamment dans le cadre de financements FEDER.

Soutenir la mise en place de schémas locaux de préservation de la biodiversité, du type «trames vertes», dans les Pays, Agglo, PNR et SCOT.

Promouvoir la biodiversité dans l'AEU.

Piloter le groupe de travail interrégional sur les continuités écologiques dans le grand Bassin Parisien.

ACTION 31 Créer, avec l'EPFN, un observatoire des évolutions foncières en Normandie

Constituer avec l'EPFN, un dispositif partenarial d'observation foncière couvrant les 2 régions normandes et permettant de développer une culture commune, de connaître l'évolution des marchés et d'orienter aides régionales et politiques locales (SCOT, PLU, PLH).

Aider les collectivités locales à limiter l'étalement urbain et le mitage en milieu rural, à préserver les côtes et les espaces naturels.

Se placer dans la perspective de mettre en œuvre une stratégie foncière régionale adaptée aux enjeux régionaux définis dans le SRADT.

2.3 Valoriser le caractère maritime et littoral de la Basse-Normandie

La Basse-Normandie est caractérisée par la longueur et la beauté de son littoral. La Région se doit de répondre aux enjeux spécifiques de développement durable qui pèsent sur cet espace et sur ses acteurs (urbanisation, pollution, modification du trait de côte, diminution des ressources...). Elle doit s'appuyer sur cet élément incontournable de son image et renforcer la cohérence de son action en jouant la carte d'un patrimoine et de ressources préservés.



ACTION 33 - Le Mont Saint-Michel et sa baie, site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1979.

ACTION 32 Mieux connaître le littoral bas-normand pour pouvoir mieux gérer ses usages, le préserver et prendre en compte les changements climatiques

Donner à la Région les moyens d'asseoir ses décisions et ses politiques de préservation du littoral et de gestion de ses usages, au regard des enjeux (changements climatiques, évolution du trait de côte, risques de pollutions marines, gestion des ressources...).

Disposer d'une meilleure connaissance et contribuer à une meilleure structuration des recherches concernant le littoral et la mer territoriale, dans leurs aspects physiques, biologiques, humains, patrimoniaux...

Assurer la complémentarité des études financées, la compatibilité et la disponibilité des données fournies (2006-2007 : BRANCH, 2007-2013 : CLAREC/GR²TC, 2007-2009 : vulnérabilité des espaces naturels littoraux aux pollutions marines, 2008 : LITHO3D).

ACTION 33 Requalifier le site du Mont Saint-Michel

Redonner au site du Mont Saint-Michel sa qualité environnementale et réhabiliter l'image régionale qu'elle porte au niveau mondial. Rétablir le caractère maritime du site, améliorer les accès au Mont (transport collectif et minimisation de l'impact de la voiture), aménager au niveau paysager l'entrée du site.

ACTION 34 Vers une plus grande prise en compte du développement durable par les ports bas-normands : ports de commerce, ports de plaisance

Intégrer la préoccupation de développement durable dans les Schémas de développement des ports de commerce bas-normands (Caen-Ouistreham et Cherbourg), notamment.

Intégrer des critères relatifs à la prise en compte du développement durable, dans la politique de soutien régional aux projets de développement des ports de plaisance bas-normands.

ACTION 35 Schéma régional des points de débarquement des produits de la pêche

Réaliser le plan régional d'équipement des ports en veillant à l'équipement des zones de débarquement pour leur permettre de répondre aux exigences aussi bien technico-économiques (déclaration des captures, traçabilité, conditions sanitaires...) que sociales (manutention...) et environnementales (gestion des déchets...).

ACTION 36 Démarche d'éco-labellisation de pêcheries bas-normandes

Accompagner la démarche d'amélioration engagée par les pêcheries régionales en matière de respect de l'environnement et de gestion durable de la ressource, afin de parvenir à une labellisation permettant une meilleure valorisation de leurs produits.



ACTION 36 - Homard Nord et Ouest Cotentin, première pêcherie bas-normande engagée vers une éco-labellisation.

2.4 Développer la solidarité entre les hommes et les territoires

Au travers de sa compétence de développement et d'aménagement du territoire, la Région a un rôle majeur à jouer pour favoriser un rééquilibrage entre les territoires qui composent la Basse-Normandie. Elle fait le choix du soutien des territoires les plus fragilisés, ruraux et urbains, et du renforcement de l'équité d'accès aux services pour tous les Bas-Normands. Pour y parvenir, elle s'appuie sur la mobilisation et le partenariat avec les acteurs des territoires, associations, professionnels, collectivités...



ACTION 37 - Opération de rénovation urbaine, quartier Perseigne à Alençon.

ACTION 37 Rénover les quartiers les plus socialement fragilisés de Basse-Normandie

Intégrer à la convention ANRU-Région des critères d'accompagnement social de la population et d'économie d'énergie.

ACTION 38 Appel à projets « Ré-inventons la Ville »

Accompagner les associations proposant des réponses innovantes aux besoins peu ou non satisfaits dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, dans les domaines suivants : Parentalité / Veille éducative, Santé, Intégration professionnelle et Accompagnement social des projets de renouvellement urbain.

ACTION 39 « Réinventons les Campagnes » : construire une politique d'accueil durable dans des « Territoires d'accueil »

Accueillir de nouvelles populations dans les territoires ruraux en développant leur attractivité et en consolidant les pôles d'emploi et de services.

Soutenir au travers d'un appel à projet le rôle central des associations dans le dynamisme de ces territoires : accompagnement des porteurs de projets, développement des services, valorisation des territoires.

Accompagner la structuration de politiques intégrées d'accueil durable à l'échelle des territoires de projets, en vue d'une labellisation.

ACTION 40 – VERS UNE OFFRE DE SOINS ÉQUITABLE POUR TOUS LES BAS-NORMANDS : FAVORISER L'INSTALLATION DE NOUVEAUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN MILIEU RURAL

PILOTE : Direction de l'aménagement du territoire, de la prospective et de la planification.

OBJECTIFS

Par la création de pôles de santé, garantir l'accès aux soins de proximité pour la population bas-normande en favorisant l'installation de nouveaux professionnels de santé (Médecins généralistes, Infirmiers, Kinésithérapeutes, Podologues...) dans les territoires en difficulté.

Pallier les conséquences défavorables du déficit démographique des professionnels de santé en développant un mode d'exercice novateur et attractif pour les professionnels de santé.

Contribuer à la politique d'aménagement du territoire et pérenniser l'offre de soins locale en créant les conditions d'une organisation structurée.

DESCRIPTIF

Une « charte partenariale régionale sur l'offre de soins ambulatoire et sur le déploiement des pôles de santé libéraux et ambulatoires en Basse-Normandie » a été signée en juin 2008 avec les principaux partenaires. Les projets émanant des territoires (Communes, EPCI, Pays...) et/ou des Professionnels de Santé doivent s'inscrire dans une démarche prospective des besoins de soins et dans une volonté de consolider de manière pérenne l'offre de soins dans un territoire fragile et/ou déficitaire.

La Région intervient au même titre que l'URCAM dans le financement de jours d'ingénierie concédés aux professionnels de santé pour appréhender la faisabilité et la pertinence du projet de pôle de santé. Un cabinet extérieur a pour mission d'accompagner les professionnels de santé.

Si le projet répond aux exigences du cahier des charges défini avec l'ensemble des partenaires impliqués dans la politique régionale « Démographie médicale », il bénéficie de crédits d'investissement attribués par la Région.

PARTENAIRES / CONCERTATION

La mise en œuvre de ce dispositif se fait en partenariat interne entre les services de la Région et les acteurs externes signataires de la charte partenariale régionale : État / Préfecture de Région, Union régionale des médecins libéraux (URML), Agence régionales d'hospitalisation (ARH), Union régionale des Caisses d'assurances maladie, Mission Régionale de Santé, Conseils généraux de la Manche, du Calvados et de l'Orne, Conseils de l'Ordre, Faculté de Médecine/Université de Caen, Union des Remplaçants de Basse-Normandie (URBAN).

INDICATEURS

- installation de nouveaux professionnels de santé dans les territoires fragiles et/ou déficitaires,
- nombre de création de pôles de santé dans les zones d'intervention prioritaires,
- organisation rationnelle et opérationnelle de la permanence de soins,
- orientation spontanée des étudiants vers la médecine générale en zones fragiles et/ou déficitaires.



2.5 Renforcer les transports collectifs et les mobilités douces pour tous

L'amélioration de l'offre de transports est une clef majeure pour rétablir l'équilibre entre les territoires et entre les personnes, à l'échelle de la Basse-Normandie. C'est également, par le choix de privilégier certains types de transports : collectifs et doux, un moyen de contribuer notablement à réduire les impacts sur l'environnement et sur le changement climatique en particulier.

ACTION 41 Développement de la mobilité régionale en transport public : élaboration du Plan de déplacement régional

Modernisation des infrastructures, matériels et gares. Création de nouvelles dessertes (cadencement, Transbaie, Caen - Granville...) et de nouveaux services (une nouvelle gamme tarifaire TER, billettique, système d'informations multimodales).

ACTION 42 Tarifications sociales pour les transports ferroviaires

Permettre aux demandeurs d'emploi, aux personnes en formation professionnelle et aux personnes les plus démunies d'accéder plus facilement aux transports régionaux, grâce à des tarifs réduits.

ACTION 43 Mise en accessibilité du réseau TER pour les personnes handicapées : élaboration du Schéma directeur

Rendre le réseau ferroviaire qui est un espace public, accessible aux Personnes à Mobilité Réduite, depuis l'arrivée en gare jusqu'à la montée dans le train (accessibilité des gares, des quais, des traversées de quai et du matériel roulant).

Élaborer un Schéma directeur pour déterminer les actions à mener afin d'arriver à cette accessibilité d'ici 2015.

ACTION 44 – DÉVELOPPEMENT DU CO-VOITURAGE À L'ÉCHELLE DE LA BASSE-NORMANDIE

PILOTE : Direction de l'environnement et du développement durable.

OBJECTIFS

- Conforter et faire essaimer les expériences de covoiturage existantes ;
- Organiser une offre cohérente de covoiturage à l'échelle régionale.

DESCRIPTIF

Renforcer l'implication de la Région en faveur d'un développement de la pratique du covoiturage en Basse-Normandie, sous différentes formes :

- Initier et animer une dynamique commune avec les autres collectivités concernées ;
- Inciter les Bas-Normands au covoiturage et leur en faciliter la pratique ;
Différentes actions sont envisageables : campagne de communication, portail Internet grand public, soutien à des dispositifs locaux d'animation auprès de la population et des entreprises, aménagement d'aires de covoiturage... ;
- Mener des expérimentations pour dynamiser le covoiturage, en lien avec les domaines de compétences de la Région.

Au regard de ses compétences, la Région a une responsabilité particulière pour le développement de certaines pratiques locales de covoiturage, comme par exemple :

- le covoiturage à destination des gares ferroviaires,
- le covoiturage le long des axes interdépartementaux sur lesquels l'offre de transports en commun est faible.

Dans un premier temps, la Région pourra développer avec des acteurs locaux (associations, collectivités, entreprises) des expérimentations en matière de promotion et d'animation du covoiturage autour de tels sites (gares ou liaisons interdépartementales).

PARTENAIRES / CONCERTATION

La Région a mis en place un groupe de travail partenarial avec l'État, les 3 Départements et les autres collectivités autorités organisatrices de transports en commun. D'autres collectivités ou groupements de collectivités pourraient progressivement y être associées.

INDICATEURS

- Nombre de partenaires régionaux associés à la démarche commune,
- Nombre de bassins d'emploi concernés par un dispositif d'animation locale du covoiturage,
- Nombre de personnes utilisant ces dispositifs,
- Nombre de personnes utilisant le(s) site(s) Internet Grand public mis en place en commun par les partenaires régionaux.

Réduction des frais de transports - salariés, étudiants, entreprises...

Diminution des émissions de gaz à effet de serre

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nouvelle offre de mobilité pour les personnes les plus isolés



ACTION 45 - Intermodalité des transports, Vélo + TER.

ACTION 45 Vélo-Région : Mobilité urbaine et périurbaine, Véloroutes et voies vertes

Concourir au développement de l'offre et de l'usage du vélo en Basse-Normandie, pour les déplacements quotidiens urbains et périurbains, afin d'encourager un report de la voiture individuelle vers le vélo (ou la combinaison vélo + transport collectif).

Aider les collectivités à réaliser les itinéraires de véloroutes et voies vertes inscrits au Schéma Régional et respectant la Charte Qualité validée avec les 3 départements, en veillant à limiter leurs impacts sur l'environnement et à développer leur valorisation touristique.

Accompagner tous CEUX QUI S'ENGAGENT

3.1 Développer la connaissance, la recherche et l'innovation en matière de développement durable

Préparer l'avenir nécessite de trouver aujourd'hui des moyens d'anticiper les enjeux et d'y répondre. La Région souhaite mobiliser l'ensemble des acteurs de la connaissance et de l'économie sur les questions que soulève son objectif de développement durable, pour parvenir à identifier des solutions, et, en prolongement, à développer de nouvelles filières économiques.

ACTION 46 – MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION AU REGARD DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : ÉCO-INNOVATION



PILOTE : Direction de l'innovation, de la recherche, de l'économie et du tourisme.

OBJECTIFS :

- Mobiliser la recherche et l'innovation sur des questions du développement durable ;
- Déterminer les moyens adaptés aux différents projets soutenus par la Région.

DESCRIPTIF :

Outre une sensibilisation et une mobilisation de l'ensemble des partenaires (entreprises, laboratoires, pôles et filières) sur ces questions, au travers des conventions et contrats de performance, la Région a mis en place en juin 2009 différentes actions à court et moyen termes en faveur de l'éco-innovation :

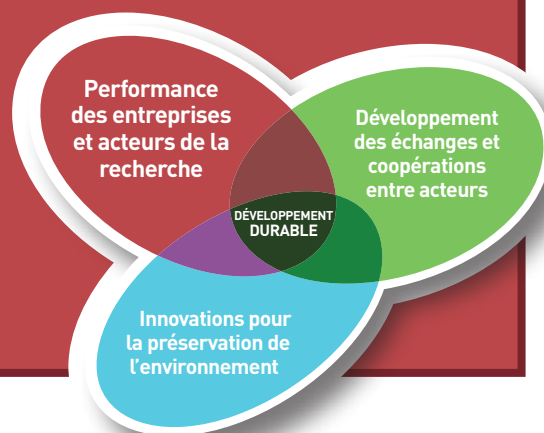
- Pour la politique de la Recherche, amplifier le soutien régional à la recherche en consacrant 20% du budget des aides en faveur de la recherche (allocations doctorales, postdoctorales, chaires d'excellence...) vers les projets relevant des champs d'application de l'éco-innovation ;
- Pour la politique de l'Innovation :
 - Attribuer des bonifications aux soutiens régionaux en matière de recherche et d'innovation pour les domaines relevant de l'éco-innovation, (subventions dans le cadre de l'aide conjointe OSEO / Région aux projets individuels d'innovation, aide aux projets collaboratifs labellisés par les pôles régionaux de compétitivité) ;
 - Réorienter vers les champs d'innovation porteurs (environnement, développement durable, qualité de la vie) des moyens importants, dans le cadre de la Stratégie Régionale de l'Innovation.

PARTENAIRES / CONCERTATION :

Les principaux lieux de concertation sont les Comités de pilotage État - Région pour la politique de la Recherche et OSEO - Région pour la politique de l'Innovation.

INDICATEURS :

- Nombre de thèses soutenues
- Nombre et qualité des publications scientifiques, colloques, collaborations internationales
- Nombre de dossiers innovants et assiettes des investissements innovants



ACTION 47 Accompagnement du développement des filières éco-matériaux

Aider à la structuration d'une filière éco-matériaux en Basse-Normandie, en favorisant à la fois la sensibilisation (la mise en place de démarches collectives avec les entreprises), l'innovation (travail collaboratif avec les laboratoires) et le développement des ressources humaines (création d'emplois, formation).

ACTION 48 – INSTITUT REGIONAL DU DEVELOPPEMENT DURABLE

PILOTE : Direction de l'environnement et du développement durable.

OBJECTIFS

Assurer une interface entre les territoires et les acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur en matière de développement durable, en développant des actions partenariales et en valorisant le potentiel régional.

DESCRIPTIF

Initié par la Région et l'Université de Caen – Basse-Normandie, cet institut regroupera à partir de 2010 tous les acteurs bas-normands intéressés : établissements d'enseignement supérieur, organismes de recherche, structures-relais de valorisation de la recherche, territoires, acteurs du monde économique et associatif.

Trois grandes missions :

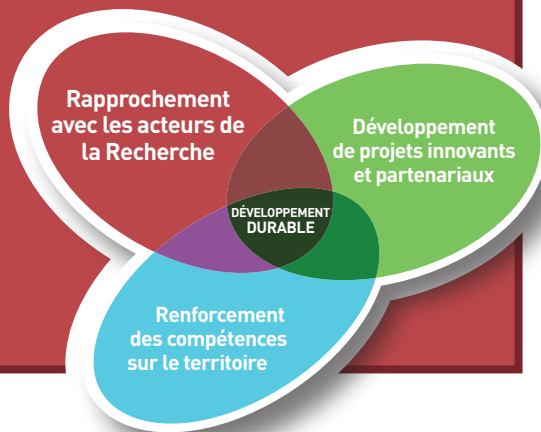
- Animation et aide à la décision (Constituer un lieu d'échange entre les chercheurs et les acteurs des territoires ; Mutualiser, capitaliser et valoriser les expériences ; Aider à l'émergence de pôles thématiques sur lesquels positionner la Basse-Normandie ; Mettre à disposition une capacité d'expertise scientifique au service des politiques publiques régionales...);
- Formation (Développer une offre de formation supérieure complète et transversale dans les domaines du développement durable ; Développer une offre de formation continue à l'intention des décideurs bas-normands...);
- Recherche (Aider à l'émergence, accompagner et soutenir des programmes de recherche pluridisciplinaires en lien avec le développement durable...).

PARTENAIRES / CONCERTATION

Les instances de gouvernance de l'institut comprennent des collèges représentant les les différentes catégories d'acteurs intéressés

INDICATEURS

- Nombre d'adhérents à l'association,
- Nombre d'actions portées par l'institut et ses membres.



3.2 Préparer l'emploi de demain, en anticipant sur les compétences nécessaires à un développement durable

Pour permettre à l'ensemble des acteurs du territoire, entreprises, collectivités, associations... de répondre aux enjeux de développement durable auxquels la Basse-Normandie se trouve et se trouvera confrontée, il est nécessaire qu'ils puissent trouver localement les ressources humaines et les compétences adaptées. C'est pourquoi la Région, en partenariat avec les branches professionnelles, favorise l'émergence de formations et l'évolution des formations existantes, dans les différents domaines du développement durable.

ACTION 49 Dialogue avec les branches professionnelles sur leurs stratégies de développement durable, dans le cadre des Chartes Qualité Emploi Formation.

Établir un dialogue avec les branches professionnelles dans le cadre des Chartes Qualité Emploi Formation (CQEF), afin de dresser un état des lieux des stratégies respectives au regard du développement durable, d'identifier les besoins et de développer ensemble des actions.

ACTION 50 Mise en place d'une offre de formations liées aux métiers de l'environnement, adaptée aux besoins de la Basse-Normandie

Identifier les besoins du territoire en matière de formations «environnement», en se basant sur un état des lieux partagé.

Pour répondre à ces besoins, envisager l'ouverture de nouvelles formations ou l'introduction de modules «environnement» dans les formations existantes.

ACTION 51 Formation des actifs du bâtiment à l'éco-construction

Accompagner financièrement les opérateurs de la formation du Bâtiment pour mener des actions collectives en direction des actifs du secteur (chefs d'entreprise, salariés, artisans) dans les domaines liés à l'éco-construction (performance énergétique des bâtiments, énergie solaire, chauffe-eau solaire, géothermie-aérothermie...).



ACTION 50 - Guide des Métiers de l'environnement et du développement durable, édité par la Région à l'occasion de Place aux Métiers en décembre 2008.



ACTION 51 - Former à la mise en œuvre des équipements en énergies renouvelables, un enjeu pour l'emploi de demain.

3.3 Miser sur l'économie sociale et solidaire

La politique mise en place par la Région pour favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire à l'échelle régionale, contribue pleinement à l'objectif de développement durable de la Région, en agissant au croisement même de deux des piliers : l'économique et le social.

ACTION 52 Valoriser les trois piliers du Développement durable dans l'accompagnement des projets d'Économie Sociale et Solidaire dans les phases « amorçage, création, développement et consolidation »

Sensibiliser les acteurs de l'économie sociale et solidaire au Développement Durable.

Intégrer un des 3 piliers du Développement Durable dans chacune des grandes phases d'intervention du service.

ACTION 53 Favoriser l'animation autour de filières nouvelles liées à l'Économie Sociale et Solidaire dans le but de développer des projets innovants

Initier la réflexion autour des filières nouvelles.

Aider à l'expérimentation.

3.4 Intégrer l'éco-conditionnalité dans les aides de la Région

Au travers des aides qu'elle apporte aux acteurs du territoire, la Région dispose d'un levier important pour les encourager à prendre en compte le développement durable dans leurs activités. Comme elle s'y est engagée dans le cadre du SRDE, la Région met en place un dispositif de conditionnalité/bonification de ses aides aux entreprises au regard des trois piliers du développement durable. Cette action se place dans la perspective d'étendre progressivement le principe à l'ensemble des aides de la Région (aides aux agriculteurs, aux collectivités, aux associations...).

ACTION 54 - ÉCO-CONDITIONNALITÉ DES AIDES AUX ENTREPRISES

PILOTE : Direction de l'innovation, de la recherche, de l'économie et du tourisme.

OBJECTIFS

Intégrer un dispositif de conditionnalité (conditions, bonifications et incitations) au regard des 3 piliers du développement durable dans les régimes d'aides de la Région, en commençant par une expérimentation sur une dizaine de régimes d'aides aux entreprises, avant de l'étendre et de l'adapter progressivement pour l'ensemble des aides régionales.

DESCRIPTIF

Ce dispositif permettra de valoriser les entreprises qui s'engagent à réfléchir à leurs responsabilités sociétales et à mener au sein de leurs structures des actions évolutives sur des critères donnés.

Dans le dispositif finalisé, l'éco-conditionnalité s'appuie sur deux types de critères :

- les critères éligibles rendus obligatoires par l'éco-conditionnalité : les entreprises doivent les remplir au préalable pour accéder aux aides de la Région ;
- les critères d'éco-conditionnalité permettant d'obtenir une bonification variable de l'aide dans le cas où les entreprises s'engagent au minimum sur chacun des trois piliers (économique, social et environnemental) et qu'elles améliorent leurs engagements sur les trois critères minimum choisis à la fin de leurs programmes.

Action mise en place en 2007-2008.

Entrée en vigueur prévue en 2009.

PARTENAIRES / CONCERTATION

Groupe thématique transversal interne à la Région, constitué de différentes directions et services chargés de gérer les aides intégrées au dispositif.

INDICATEURS

- Nombre de dossiers d'aides concernés par le dispositif,
- Montant total des bonifications accordées,
- Pourcentage de dossiers avec dispositif / avant dispositif.



ACTION 55 Incitation des maîtres d'ouvrages publics à réaliser des équipements performants en matière de consommation énergétique et de qualité environnementale

Définir des seuils minimums de performance exigés par la Région pour accorder son aide à la construction d'équipement (culturels, sportifs...) et communiquer de manière pédagogique auprès des maîtres d'ouvrages publics, afin de les accompagner dans l'anticipation des futures exigences réglementaires.

ACTION 56 Réalisation d'un «mémento» de sensibilisation au développement durable à destination des organisateurs de manifestations

Sensibiliser et inciter les organisateurs de manifestations et, par un effet d'information réciproque, permettre aux services de la Région de disposer d'une vision précise des actions mises en œuvre. À terme, un dispositif de conditionnalité des aides pourrait être envisagé en concertation avec les organisateurs.

ACTION 57 Élaboration d'une charte d'écocitoyenneté pour les festivals

Rédiger une charte d'engagement en partenariat avec des organisateurs de festival.

Diffuser et promouvoir l'utilisation de cette charte au travers des aides régionales aux festivals.



ACTION 57 - Toilettes sèches installées pour le festival Chauffer dans la noirceur.

3.5 Appuyer les territoires et collectivités dans leurs politiques de développement durable

Les collectivités locales sont porteuses du projet de développement de leur territoire. Elles ont donc une responsabilité et une légitimité toute particulière pour faire que celui-ci devienne un projet de développement durable. La Région choisit de les accompagner dans leurs démarches (Agendas 21 locaux), en favorisant notamment les réflexions et la coordination à l'échelle des Pays, des Agglomérations et des Parcs naturels régionaux, territoires privilégiés de son action en matière d'aménagement du territoire.

ACTION 58 Politique territoriale : vers l'émergence de projets de développement durable pour les territoires (Pays, Agglomérations, PNR)

Dans le cadre de la politique territoriale de la Région, inciter les territoires de projets (Pays, Agglomérations, PNR) à concevoir et mettre en œuvre sur la période 2007-2013 une stratégie de développement durable, tant dans ses finalités que dans sa gouvernance.

Accompagner la concrétisation de cette stratégie dans un programme d'actions soutenu par la Région et l'État.

ACTION 59 – DÉVELOPPEMENT D'AGENDAS 21 LOCAUX PAR LES COLLECTIVITÉS BAS-NORMANDES

PILOTE : Direction de l'environnement et du développement durable.

OBJECTIFS

- Inciter un maximum de collectivités bas-normandes à s'engager dans des démarches globales de développement durable, au travers d'Agendas 21 locaux.
- Favoriser les échanges et la mutualisation des expériences entre les collectivités bas-normandes engagées dans de telles démarches.

DESCRIPTIF

Cette action vise l'ensemble des collectivités bas-normandes (en privilégiant l'élaboration d'Agendas 21 à l'échelle des territoires de projets et des communes et communautés de communes de plus de 10 000 habitants) et comprend deux sous-actions sur la durée :

- Soutien financier aux collectivités pour l'élaboration de leur Agenda 21 local (dispositif mis en place en avril 2007) ;
- Accompagnement technique à l'échelle régionale en partenariat avec la DIREN et l'ADEME.

Des mesures variées seront proposées pour permettre de répondre à différents besoins : sensibilisation, formations, échanges techniques entre collectivités engagées, mise en réseau des collectivités, appui à ce réseau de collectivités les plus avancées pour l'approfondissement de thématiques partagées, la mutualisation de moyen ou la valorisation des expériences.

Mise en place en 2007-2008 puis actions dans la durée.

PARTENAIRES / CONCERTATION

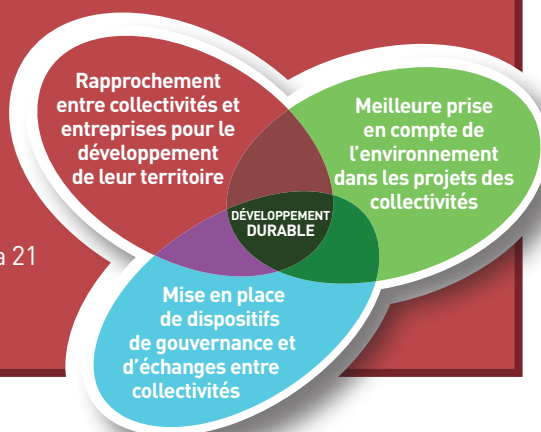
Le Comité régional Agendas 21 locaux est le lieu de concertation et d'échange avec les acteurs concernés pour :

- Faire connaître, discuter et choisir les actions d'accompagnement à proposer ;
- Rendre compte des actions menées ;
- Suivre, de manière générale, l'avancement de la mise en place des Agenda 21 locaux.

Ce comité est composé de l'État (Préfets, DRIRE, DIREN, DRE, DRAF, ADEME), de collectivités (Région, 3 Départements) et de représentants de la société civile (CESR, Chambres consulaires, CPCA, GRAINE, GRAPE). Les collectivités engagées dans des Agenda 21 locaux devraient être progressivement associées. Le Comité devrait se réunir une fois par an.

INDICATEURS

- Nombre de collectivités aidées pour leur Agenda 21 local,
- Nombre de collectivités ayant participé aux mesures d'accompagnement technique,
- Nombre de collectivités bas-normandes engagées dans un Agenda 21 local.



ACTION 60 - Paysage du Parc naturel Régional du Perche au printemps.

ACTION 60 Valoriser et transférer l'expérience des Parcs naturels régionaux, territoires d'expérimentation du développement durable

Dans le cadre de la politique de la Région en faveur des PNR, inciter ces territoires à être des territoires-pilotes en matière de développement durable. Faire reconnaître les trois nouvelles chartes comme des Agendas 21. Favoriser l'émergence d'Agendas 21 locaux sur leur territoire. Accompagner la réalisation de ces objectifs par le biais des financements accordés aux PNR pour leur programme d'actions annuel et par le biais de financements spécifiques (CPER).

ACTION 61 Réalisation de 10 Chartes forestières de territoire dans les Pays et PNR

Mettre en œuvre des chartes forestières de territoire, permettant d'intégrer au projet d'un territoire la forêt comme un atout de développement durable et de renforcer la filière forestière tout en satisfaisant les attentes environnementales et sociales liées aux espaces forestiers.

ACTION 62 Décerner le label « Zones Numériques Multiservices » aux zones d'activités proposant des services numériques innovants et mutualisés, et respectant l'environnement

Contribuer au maillage numérique du territoire, à une attractivité et une compétitivité renforcée de la Basse-Normandie.

Labelliser 20 zones d'activités structurantes (1 ou 2 par territoire de projet) et 5 zones d'intérêt stratégique régional, pour la qualité de leurs services numériques aux entreprises et aux employés, ainsi que pour la mutualisation, l'innovation et la qualité environnementale dont elles font preuve dans la mise en œuvre de ces services.

3.6 Appuyer le monde de l'entreprise pour une économie durable

La Région accompagne les entreprises qui font le choix d'intégrer le développement durable de manière globale, dans leurs activités et leurs systèmes de management. Au travers de démarches collectives et d'actions de valorisation, la Région souhaite favoriser l'essaimage de ces pratiques vers le plus grand nombre d'entreprises.

ACTION 63 Favoriser les démarches de développement durable des PME, par l'accompagnement collectif, l'échange et la mutualisation des bonnes pratiques

Accompagner, au travers d'opérations collectives, des entreprises bas-normandes à s'engager dans une évolution de leur système de management afin d'y intégrer les objectifs du développement durable.

Mettre en place une forme de réseau entre les PME bas-normandes menant des démarches de Développement Durable, afin de favoriser les échanges, promouvoir ces démarches auprès des autres PME de la région et permettre une valorisation renforcée des PME bas-normandes engagées.

ACTION 64 Développement durable dans les objectifs et le fonctionnement des Pôles de compétitivité

Inciter à la prise en compte de l'objectif de développement durable par les pôles de compétitivité (Mov'eo et Transactions Électroniques Sécurisées) aussi bien dans leurs thématiques de travail que dans leurs modes de fonctionnement.

ACTION 65 Management environnemental des entreprises touristiques

Sensibiliser et former les entreprises touristiques à la gestion de l'énergie, de l'eau et des déchets, afin de leur permettre de diminuer leurs impacts sur l'environnement, faire des économies et séduire de nouvelles clientèles.

ACTION 66 Développement et valorisation du tourisme autour du cheval

Mettre en place un schéma régional des itinéraires équestres et une politique d'aide en faveur du développement du tourisme autour du cheval.

ACTION 67 Orientation de la Basse-Normandie vers une agriculture biologique et herbagère, contribuant à la préservation de l'environnement

Renforcer les dispositifs d'aide existants pour soutenir et amplifier le développement de l'agriculture biologique et des exploitations herbagères, modes de production qui participent au maintien de la qualité des écosystèmes et de l'eau, et plus largement à la préservation de l'environnement.



ACTION 67 - Une agriculture biologique locale, activité économique qui préserve l'environnement

ACTION 68 Pour une Basse-Normandie sans OGM : expérimentation de la substitution des tourteaux de soja OGM par du colza non OGM produit localement pour l'alimentation des bovins

Dans la perspective de faire de la Basse-Normandie, une région sans OGM, accompagner un projet pilote visant à limiter les apports de soja d'importation, souvent OGM, dans l'alimentation des vaches laitières, en les remplaçant par du colza non transgénique produit en Basse-Normandie.

ACTION 106 – CONVENTIONS CADRE « AGENDA 21 REGIONAL – FILIÈRES »

PILOTE : Direction de l'environnement et du développement durable

OBJECTIFS

- Améliorer la coordination des actions respectives de la Région et des filières,
- Les mettre en synergie pour aller plus loin par des actions communes dans l'ensemble des domaines du développement durable,
- Marquer officiellement un engagement conjoint et valoriser l'action des acteurs de notre territoire.

DESCRIPTIF

Il s'agit de signer des conventions « Agenda 21 régional – Filières » avec les différentes filières de l'économie verte en Basse-Normandie, pour :

- mettre en commun les connaissances ;
- identifier un programme annuel d'actions pour répondre aux enjeux partagés ;
- assurer un suivi régulier des actions et de l'évolution du territoire et des professionnels ;
- améliorer la cohérence des politiques et actions.

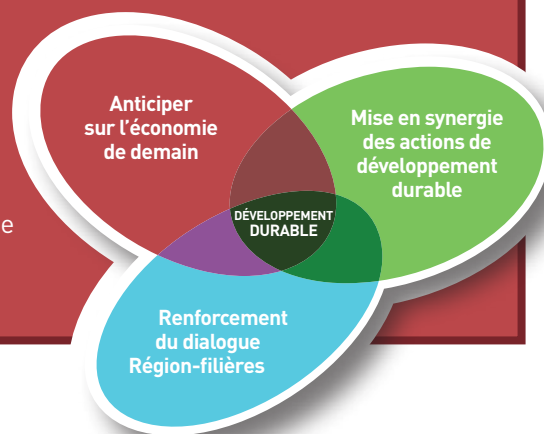
La première convention est mise en place avec le secteur de la construction, pour lequel la prise en compte du développement durable constitue à la fois une nécessité et une réelle opportunité de « croissance verte » pour la Basse-Normandie. Les 17 enjeux partagés identifiés concernent les 5 priorités de l'Agenda 21 régional.

PARTENAIRES / CONCERTATION

L'élaboration et le suivi des conventions associent l'ensemble des directions de la Région (DEDD, PRDFP, DEFPA, DEES, DIRET, DATPP...), l'ensemble des acteurs de la filière (pour la première : FFB, FRTP, CAPEB, Union des SCOP du bâtiment) et les autres partenaires concernés (pour la première : Etat, ADEME, Ordre des architectes, Association Régionale pour l'Habitat Social).

INDICATEURS

- Nombre de convention/filière,
- Indicateurs de résultats selon convention (4 pour la première : Réduction des émissions de GES ; Renforcement des compétences et qualifications, Densité et répartition équilibrée des entreprises sur le territoire, Evolution des projets publics vers une prise en compte systématique du développement durable).



Faire de la Région une collectivité performante et ÉCO-RESPONSABLE

4.1 Parier sur l'évolution des comportements

La réussite de la démarche éco-responsable d'une institution passe non seulement par des interventions sur son patrimoine et ses investissements, mais aussi et surtout par un changement dans les comportements (tri des déchets, économie de papier, économie d'énergie...) de l'ensemble de ses composantes, élus et agents. Par différents moyens (sensibilisation, outils, formations), il est possible d'accompagner ce changement en intervenant sur les comportements individuels - les éco-gestes que chaque agent peut mettre en œuvre dans son travail au quotidien -, ainsi que sur les comportements collectifs et les règles de fonctionnement interne.

ACTION 69 Sensibiliser les agents du siège aux éco-gestes quotidiens

Inciter à une prise de conscience des agents au travers de rappels par mail et d'enquêtes d'auto-évaluation, afin d'aboutir au changement des comportements et à la mise en œuvre d'éco-gestes très simples.

ACTION 70 Assurer la diversité du personnel au sein des services régionaux

Augmenter la diversité des personnels régionaux pour la rendre la plus proche possible de la diversité de la population régionale, en intégrant cet aspect dans la politique de gestion des ressources humaines (recrutement, accompagnement des agents, travail partenarial avec des acteurs spécialisés pour l'intégration des publics spécifiques notamment handicapés...).

ACTION 71 Former les agents tout au long de la vie

Favoriser l'évolution professionnelle des agents en valorisant et en renforçant leur formation tout au long de leur vie.



ACTION 70 - Dessin de Pablo LAJÉ, fils d'un agent de la Région travaillant au Lycée Julliot de la Morandière à Granville, réalisé dans le cadre d'un concours organisé par la Région pour ses agents durant la semaine du développement durable 2008.

ACTION 72 – FORMER LES AGENTS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET INTÉGRER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS TOUTES LES FORMATIONS

PILOTE : Direction des ressources humaines.

OBJECTIFS

- Faire évoluer le plan de formation de la Région pour permettre à tous les agents d’appréhender le concept et les enjeux du développement durable et de trouver ainsi le moyen de les mettre en œuvre, chacun dans le cadre de son métier, par des actions concrètes ;
- Introduire les principes du développement durable dans les conditions de mise en œuvre des formations.

DESCRIPTIF

Cette action comprend deux types d’améliorations qui seront à intégrer au plan de formation :

- Programmer des formations spécifiques «développement durable» ;
Permettre à chaque agent, quels que soit sa catégorie et son métier, de découvrir et comprendre ce qu’est le développement durable et en quoi cet enjeu le concerne, dans son travail comme dans sa vie personnelle. D’autres formations spécifiques peuvent être mises en place (par exemple, formation Agenda 21) ;
- Intégrer, quand c’est possible, le développement durable dans le contenu et/ou dans l’approche pédagogique de chacune des formations, que celle-ci ait une approche «métiers» ou qu’elle soit transversale. Mise en place à partir de 2008.

PARTENAIRES / CONCERTATION

Pas de dispositif spécifique de concertation, mais un travail partenarial entre la DRH, la direction de l’environnement et du développement durable et le prestataire de chacune des formations doit permettre d’identifier et de mettre en place ces éléments ou modules dans les différentes formations.

INDICATEURS

- Nombre de formations «spécifiques» Développement Durable ayant été organisées ;
- Part des agents ayant suivi une formation/sensibilisation au Développement Durable, depuis leur entrée à la Région Basse-Normandie ;
- Nombre de formations «métier» ou transversales ayant été corrigées pour intégrer des aspects Développement Durable (approche contenu) ;
- Nombre de formations ayant introduit les principes du développement durable dans les approches pédagogiques utilisées ;
- Nombre d’actions pour lesquelles le cahier des charges introduit les principes du développement durable pour en tenir compte dans les critères de choix (fonctionnement des prestataires dans la gestion de sa structure en général).



ACTION 73 Mettre en place le Plan de déplacement de l’administration

Identifier et mettre en œuvre, à l’échelle de l’administration régionale, un ensemble cohérent d’actions destinées à inciter les usagers à réduire leur utilisation de la voiture particulière au profit des autres modes ou usages : transports collectifs, vélo, marche à pied, covoiturage...

ACTION 74 Créer un fonds de compensation carbone à l’échelle de l’institution

Mettre en place un dispositif interne pour quantifier les émissions de gaz à effet de serre induits par chacun des événements organisés par la Région.

Identifier une ligne budgétaire spécifique et un ou plusieurs projets de coopération à soutenir avec les moyens correspondants (projets impliquant des réductions d’émissions).

ACTION 75 Démarche de projet d'administration générale

Donner à tous les agents de la Région une vision claire et commune du projet au service duquel ils agissent, afin de renforcer la connaissance mutuelle, les échanges et la cohésion entre les agents.

ACTION 76 Mettre en œuvre une démarche qualité au sein du service des aides aux entreprises

Renforcer la qualité du service rendu aux administrés et en premier lieu aux entreprises et leurs représentants.

ACTION 77 Systématiser les démarches de dématérialisation

Contribuer au développement de l'e-administration (projet inclus dans le Schéma Directeur des Systèmes d'Information, piloté par la DSI), en engageant, au niveau des différentes directions, des démarches de dématérialisation :

- rapports de CP et d'AP (DAJ),
- gestion des marchés (DAJ - DEFPA),
- gestion des ressources humaines (DRH),
- pièces justificatives de paiement (D. Fin.),
- saisie extranet des demandes de bourses des élèves et étudiants des formations sanitaires et sociales (DEES),
- documentation produite par les chercheurs (DIG).

Améliorer le fonctionnement de l'administration, faciliter les échanges avec les partenaires et réduire la consommation de papier, réintégrer la DSI dans l'action « Démarches de dématérialisation ».



ACTION 77 - Les réunions par visioconférence permettent de limiter les déplacements.

ACTION 78 Développement des bons usages en matière d'impressions, de copies de documents et d'utilisation du matériel informatique

Fournir à l'ensemble des agents de la Région l'information nécessaire pour mettre en place une politique d'économie des ressources (papier et toners d'imprimantes), dans une optique environnementale.

Fournir à l'ensemble des agents de la Région l'information nécessaire pour leur permettre d'utiliser au mieux le matériel (notamment en termes de consommation électrique), dans une optique environnementale et économique.

ACTION 79 Optimisation du service reprographie

Optimiser les travaux de reprographie, en intervenant à la fois sur l'organisation et sur le matériel, dans un souci d'amélioration du service rendu et de l'environnement de travail.

4.2 Systématiser la prise en compte de critères sociaux et environnementaux dans la commande publique



ACTION 81 - Depuis 2008, la Région utilise du papier issu à 100 % du recyclage.

Au travers de ses achats de fournitures, de travaux et de services, la Région peut intervenir en faveur du développement durable, à double titre : limiter les impacts de sa consommation et influencer sur les modes de productions en faisant évoluer l'offre de ses prestataires.

ACTION 80 Déploiement de la démarche d'achats publics durables de la Région

Systématiser la prise en compte du développement durable dans les marchés publics de la Région. Accompagner l'ensemble des directions à entrer dans cette dynamique (sensibilisation, formation, conseil, suivi). Échanger avec les prestataires sur l'évolution de leur offre « durable ».

ACTION 81 – CLAUSES SOCIALES ET MARCHÉS PUBLICS : MARCHÉS TEST DE LA RÉGION ET PRÉFIGURATION D'UNE COORDINATION RÉGIONALE

PILOTE : Direction des affaires juridiques et direction de l'environnement et du développement durable.

OBJECTIFS

Contribuer, en s'appuyant sur les marchés publics, à développer l'offre d'insertion professionnelle, pour les publics en difficultés d'insertion.

S'engager en testant les clauses sociales dans plusieurs marchés de la Région.

Échanger avec les autres collectivités, les acteurs de l'insertion et les fédérations professionnelles à l'échelle régionale, dans la perspective d'établir ensemble une stratégie territoriale pour une utilisation coordonnée de la clause sociale d'insertion.

DESCRIPTIF

Cette action comprend trois sous-actions :

- S'organiser et mettre en place l'ensemble des compétences pour pouvoir intégrer la « clause sociale d'insertion » dans certains des marchés de la Région d'ici 12 à 18 mois ;
- Initier une dynamique partenariale avec les autres collectivités bas-normandes en vue de mettre en place une stratégie territoriale de la « clause sociale d'insertion » ;
- Identifier et mettre en place d'autres formes de clauses sociales, sur d'autres types de marchés de la Région.

Mise en place en 2008-2009.

PARTENAIRES / CONCERTATION

Action réalisée dans le cadre d'un groupe thématique transversal interne à la Région.

Différents acteurs sont concernés par la mise en œuvre de clauses d'insertion. Un échange avec l'ensemble de ces partenaires est utile pour la réalisation de l'action ainsi qu'une concertation approfondie, avec les acteurs concernés (entreprises prestataires et branches professionnelles concernées par les marchés de la Région, acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation, collectivités bas-normandes appliquant ce type de clause) sur le territoire d'application des marchés test, afin de concevoir et de mettre en œuvre le dispositif.

INDICATEURS

- Nombre de marchés de la Région intégrant des aspects sociaux (clause sociale d'insertion, marché réservé...);
- Nombre total des heures d'insertion proposées dans les marchés de la Région ;
- Nombre total des heures d'insertion proposées dans les marchés des collectivités bas-normandes.



ACTION 82 Prise en compte du développement durable dans les achats de fournitures pour l'administration régionale et les marchés des relations publiques

Économiser les ressources et préserver l'environnement, en intégrant le développement durable dans la démarche d'achat de fournitures de la Région.

Poursuivre la prise en compte du développement durable dans les marchés liés à la réception (produits biologiques et du commerce équitable...). S'appuyer sur cette activité pour rendre visible et mettre en valeur l'engagement de la Région.

4.3 Réduire les impacts et les consommations liés à l'activité et au patrimoine bâti de la Région

La Région souhaite, dans le cadre de son Agenda 21, s'appliquer à elle-même les principes du développement durable pour lesquels elle sensibilise, mobilise, soutient la population et les acteurs de la Basse-Normandie. Cela passe en premier lieu par une amélioration et une meilleure gestion de son patrimoine afin d'en réduire les consommations de ressources et les impacts.

ACTION 83 Prise en compte de la démarche HQE® dans l'ensemble des travaux sur le patrimoine bâti régional

Obtenir la labellisation HQE® pour toutes les constructions de bâtiments neufs réalisées par la Région et intégrer le maximum possible de cibles HQE® dans les autres travaux sur le patrimoine régional (en fonction des spécificités fonctionnelles et techniques de chacun des projets).

ACTION 84 Élaboration d'une charte «chantiers et développement durable»

Faire de chaque chantier sous maîtrise d'ouvrage régionale un chantier à faibles nuisances environnementales.



ACTION 84 - Lycée agricole de Sées.

ACTION 85 Prise en compte de l'environnement dans le cadre des travaux et de la maintenance des bâtiments du siège de la Région

Identifier et mettre en œuvre des moyens de réduire les impacts environnementaux liés aux travaux et à la maintenance des bâtiments de la Région (choix des matériaux et produits, gestion des chantiers...).



ACTION 87 - Parc de l'Abbaye-aux-Dames, siège du Conseil régional (Parc Michel d'Ornano).

ACTION 86 Prise en compte de l'environnement dans la gestion des espaces verts du siège de la Région

Identifier et mettre en œuvre des moyens de réduire les impacts environnementaux liés à la gestion des espaces verts de la Région (choix des techniques et produits, gestion différenciée...), en lien avec la Stratégie de la Région pour la Biodiversité.

ACTION 87 Recyclage et valorisation des déchets liés à l'activité du siège de la Région

Renforcer le tri, le recyclage et la valorisation des déchets générés par la Région au niveau de son siège, et l'étendre progressivement à l'ensemble des catégories de déchets, liés au travail de bureau, à l'entretien du patrimoine, à l'accueil du public et à la représentation...

ACTION 88 Gestion du parc de véhicules professionnels de la Région

Améliorer la gestion et le renouvellement du parc de véhicules de la Région afin de réduire les impacts environnementaux associés aux déplacements professionnels et parvenir à l'objectif d'une flotte composée à 50% de véhicules propres en 2010.

ACTION 107 – INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS PHOTOVOLTAÏQUES RACCORDÉS AU RÉSEAU SUR LE PATRIMOINE BÂTI DES LYCÉES

PILOTE : Direction des bâtiments régionaux

OBJECTIFS :

- Accroître la production d'énergie photovoltaïque ;
- Générer une ressource pour la Région, lui permettant de financer des projets pédagogiques ou des actions dans les lycées contribuant à la préservation de l'environnement ;
- Favoriser par la vulgarisation de ces techniques un accroissement de l'offre et de ce fait une baisse des prix de ces technologies ;
- Favoriser par l'effet d'entraînement de ces actions l'implantation d'entreprises sur le territoire Bas-Normand.

DESCRIPTIF :

Un appel à candidature est mis en place en 2009 pour la réalisation de centrales photovoltaïque raccordées au réseau sur le patrimoine bâti (toitures) des lycées de la Région Basse-Normandie (lancement au second semestre 2009, choix des candidatures fin 2009 et signature des conventions au printemps 2010). Les premières installations seront mises en travaux courant 2011.

Les opérateurs retenus par l'appel à candidature :

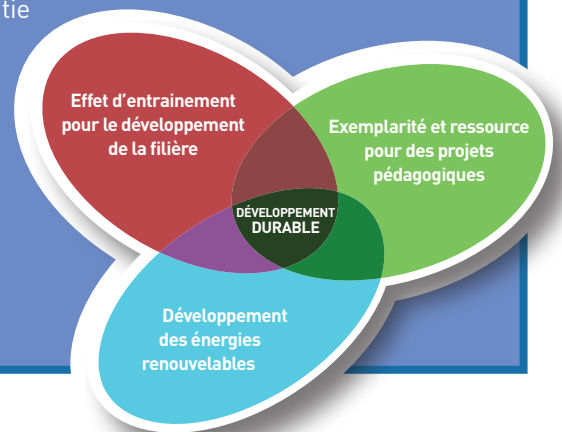
- seront chargés de concevoir, réaliser, exploiter des centrales de production d'électricité photovoltaïque et d'en assurer le financement ;
- seront titulaires du contrat de revente d'électricité et seront seuls propriétaires des centrales photovoltaïques installées ;
- solliciteront auprès de la Région une autorisation d'occupation temporaire du domaine public d'une durée de 20 ans, assortie d'une convention précisant les conditions d'exploitation ;
- verseront à la Région une redevance d'occupation ;
- géreront l'obtention des autorisations nécessaires et du respect des règles applicables en matière d'urbanisme, en tenant compte des règles de sécurité et de garantie particulières (régime des établissements recevant du public).

PARTENAIRES / CONCERTATION :

Un comité de pilotage est mis en place avec des élus, la direction générale des services et les différentes directions concernées.

INDICATEURS :

- Nombre de lycées concernés par une installation
- Nombre de m² de panneaux installés



5.1 Développer l'Éducation au développement durable de tous, en confortant l'action des associations

Tous les Bas-Normands sont concernés par les enjeux qui pèsent sur l'avenir de notre planète. Il faut qu'ils puissent les comprendre, prennent conscience que l'effort de chacun est nécessaire et qu'à leur échelle, ils peuvent agir en éco-citoyens. Pour contribuer à cette sensibilisation et cette éducation au développement durable, la Région s'appuie tout particulièrement sur les associations.

ACTION 89 Actions de sensibilisation sur le développement durable, pour tous, tout au long de l'année

Mobiliser les directions de la Région pour organiser des actions de sensibilisation, tout au long de l'année, en s'appuyant sur les semaines thématiques nationales et internationales, afin d'éduquer au développement durable, aussi bien les agents de la Région (agents du siège et agents des lycées) que le grand public.

ACTION 90 Appel à projets « Associons-nous pour le développement durable ! »

Soutenir, chaque année, 20 projets d'éducation au développement durable portés par des associations bas-normandes de tous domaines (environnement, culture, social, sport...).



ACTION 91 - Stage autour du compost organisé par l'association Faune et Flore de l'Orne.

ACTION 91 Soutien des têtes de réseau associatif régionales d'éducation au développement durable

Consolider le réseau des associations spécialisées en éducation à l'environnement et au développement durable, en évitant un « saupoudrage » des aides financières et en soutenant le rôle structurant et fédératif des associations « têtes de réseau », au travers de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs.

5.2 Construire ensemble les grandes politiques régionales et en rendre compte

La Région intègre deux «facteurs de réussite» pour l'élaboration de tout schéma régional ou nouvelle politique :

- Consulter la population et l'ensemble des forces vives du territoire ;
- Prendre en compte les objectifs et les principes du développement durable.

Tout en poursuivant cet engagement sur l'élaboration, la Région souhaite renforcer et développer des dispositifs de concertation avec ses partenaires pour la mise en œuvre et l'évaluation de ses politiques.



ACTION 94 - Compte-rendu de mandat : échanges entre la population et le Président de Région lors d'une opération Voix-Publiques.

ACTION 92 Voix Publiques

Poursuivre les opérations Voix Publiques autour de deux objectifs :

- associer la population et les partenaires sur l'élaboration des nouvelles politiques,
- leur rendre compte de leur mise en œuvre (compte-rendu de mandat).

ACTION 93 Élaborer la stratégie Mer et Littoral de la Région

Donner de la lisibilité et affirmer la cohérence des actions portées par la Région en matière littoral et maritime, en mobilisant et responsabilisant l'ensemble des directions concernées (DTransMSI, DEDD, DARM, DIRET, DATPP, DIG, DJS, DEES, DEFPA, PRDFP...).

ACTION 94 Élaboration du « Projet de service éducatif régional »

Créer les conditions d'une approche globale des questions relatives à l'éducation, à la formation, à la culture à la jeunesse et aux sports.

Conforter la mise en œuvre du service public aux côtés de l'État avec l'appui et le concours de toutes les instances représentatives concernées, dans l'association et avec la contribution de l'ensemble des partenaires.

ACTION 95 Intégration du développement durable comme axe stratégique de la politique européenne et internationale de la Région

Mettre l'ouverture européenne et internationale au service de la valorisation de l'engagement régional et de la consolidation de sa politique en faveur du développement durable.

Faciliter la mobilisation des outils européens au service du développement durable.

ACTION 96 Prise en compte du développement durable dans le cadre du Schéma régional de développement touristique

Inscription des politiques du tourisme de Haute et Basse-Normandie dans une logique Développement Durable.

ACTION 97 – MISE EN PLACE DU COMITÉ RÉGIONAL DES PARTENAIRES DU TRANSPORT PUBLIC RÉGIONAL

PILOTE : Direction des transports, de la mer et du littoral, de la société de l'information.

OBJECTIFS

- Coordonner les projets et actions des différents acteurs intervenant dans le domaine du transport public afin de rendre un service lisible et complémentaire à l'utilisateur ;
- Optimiser la relation urbanisme / aménagement - transport ;
- Mettre en œuvre une nouvelle gouvernance entre autorités organisatrices de transports urbaines, départementales, régionales en faveur de l'intermodalité.

DESCRIPTIF

Mise en place en 2008-2009, en deux étapes :

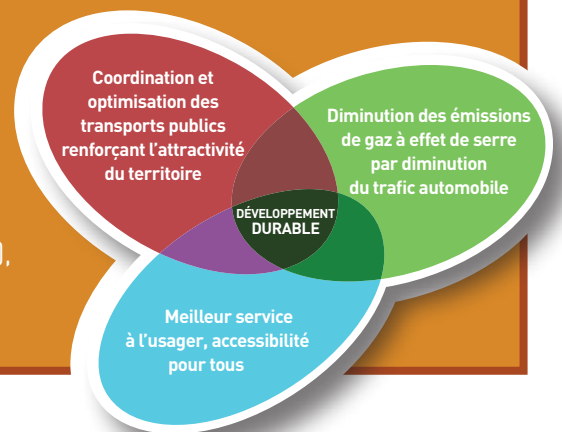
- Création de groupe de travail spécifique permettant de coordonner des projets, et chargé de traiter deux problématiques :
 - Coordination des schémas directeurs d'accessibilité des différents réseaux de transport public (Corail Intercités, TER, interurbain, urbain) ;
 - Coordination pour le développement d'un système d'information multimodale à l'échelle régionale.
- Structurer les initiatives ayant émergé en 2008 dans le cadre d'une gouvernance commune et en faire émerger de nouvelles.

PARTENAIRES / CONCERTATION

Le comité régional des partenaires du transport public est par essence un dispositif de concertation (information, consultation, démarche participative, co-production, co-pilotage) entre partenaires publics et privés.

INDICATEURS

- Nombre de partenaires ayant intégré le comité régional des partenaires du transport public.
- Nombre de projets initiés sur la base d'une coordination des autorités organisatrices de transport :
 - schéma directeur d'accessibilité (élaboré, mise en œuvre en cours),
 - système d'information multimodale (mise en œuvre mi-2009),
 - billettique (en débat).



ACTION 98 Animation du Pôle Géomatique Normand (PGN) pour une meilleure gouvernance de l'information géographique à l'échelle régionale

Consolider et développer le réseau des acteurs de l'information géographique et des utilisateurs du SIG en le structurant, le cas échéant, de manière plus officielle.

5.3 Favoriser les échanges et la mutualisation d'expériences sur le développement durable

La Région et l'ensemble des acteurs publics et privés du territoire, engagés dans des démarches de développement durable, partagent le besoin de mettre en commun leurs expériences pour permettre à chacun de s'améliorer. La Région propose une « mise en réseau » de l'ensemble de ces acteurs pour assurer une réelle capitalisation des acquis de chacun au profit de tous.

La Région et l'État partagent l'objectif d'inciter et d'accompagner les collectivités territoriales qui s'engagent elles aussi dans des Agendas 21 locaux, au travers du Comité régional Agenda 21 qu'ils co-président. Cette animation en réseau favorisera la cohérence entre les Agendas 21 locaux.

ACTION 99 Favoriser les échanges d'expériences et de références entre tous les acteurs du territoire intéressés à s'engager en faveur du développement durable

Développer et mettre à disposition des outils (annuaires, centre de ressources en ligne...) qui permettent aux acteurs bas-normands d'accéder aux connaissances, aux compétences et aux contacts nécessaires pour avancer dans leurs démarches de développement durable.

Favoriser le fonctionnement en réseau, les échanges et la mutualisation entre tous les acteurs intéressés.



ACTION 99 - Favoriser la concertation et les échanges d'expériences.

ACTION 100 Construire une Charte des collectivités bas-normandes engagées dans un Agenda 21 local

Proposer, faire partager et co-signer une charte avec les élus des autres collectivités bas-normandes engagés dans un Agenda 21 local pour renforcer la cohérence entre les différents Agendas 21 locaux et régional et valoriser ensemble l'image des collectivités bas-normandes.

5.4 Inventer ensemble les dispositifs pour évaluer et faire vivre l'Agenda 21 régional

Pour faire vivre son Agenda 21 sur la durée, permettre l'évaluation et l'amélioration continue de son plan d'actions, la Région met en place différents dispositifs. En interne, ceux-ci doivent impliquer l'institution dans toutes ses composantes (élus, directions, agents) et permettre de poursuivre la dynamique engagée, faite de participation et de transversalité. En externe, ils doivent intéresser les partenaires et la population à la démarche de la Région, les associer à l'évaluation et à l'amélioration du plan d'actions.

ACTION 101 Évaluer l'avancement de la démarche d'Agenda 21

Mettre en place et suivre des indicateurs au niveau de chacune des actions de l'Agenda 21 et au niveau de l'Agenda 21 dans son ensemble, ainsi que des indicateurs de suivi du territoire au regard du développement durable, notamment au travers d'indicateurs synthétiques (par exemple, empreinte écologique).

ACTION 102 Identification des dépenses en matière de développement durable

Mettre en place les moyens de suivre et d'évaluer la prise en compte du développement durable dans le budget de la Région, au travers de l'Agenda 21 et de l'ensemble des politiques régionales.

ACTION 103 Mettre à disposition des autres directions et des élus les références environnementales pour conduire leurs chantiers

Apporter aux autres directions et aux élus une aide pour l'élaboration du volet environnemental de leurs actions de développement durable. Accompagner la mise en place progressive d'un système de soutien interne sur les différents aspects du développement durable.

ACTION 104 Cercles de partenaires, « capteurs » du développement durable du territoire

Mettre en place deux cercles de partenaires : « Territoires » et « Sectoriel » (composé chacun d'une vingtaine d'acteurs animant des démarches de Développement Durable participatives, à l'échelle de leur territoire ou de leur secteur d'activité) pour accompagner sur la durée, la mise en œuvre et l'évaluation de l'Agenda 21.

Disposer, au travers de ces « capteurs » d'un retour quant à l'appropriation et les actions de Développement Durable des Bas-Normands, en regard des compétences régionales.

ACTION 105 – ASSISES RÉGIONALES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PILOTE : Direction de l'environnement et du développement durable.



Conférence du Professeur Albert JACQUARD lors des assises régionales du développement durable en 2008.

OBJECTIFS

- Assurer la concertation externe sur le long terme autour de l'Agenda 21, la lisibilité de sa mise en œuvre et son évaluation partagée ;
- Créer un rendez-vous annuel mobilisateur des acteurs régionaux (publics, privés, associatifs, etc.) et favorisant un travail en réseau ;
- Animer un débat constructif avec du grand public, autour d'une thématique spécifique chaque année ;
- Sensibiliser les Bas-Normands aux enjeux du développement durable ;
- Rendre lisible l'action de la Région en matière de développement durable et l'avancement de l'Agenda 21 régional.

DESCRIPTIF

Organisation d'un événement d'une journée, à périodicité annuelle, permettant de créer un rendez-vous récurrent, attendu des acteurs, des lycées et du grand public. Première organisation en 2008.

PARTENAIRES / CONCERTATION

L'action constitue un dispositif de concertation dans le cadre de la vie de l'Agenda 21. Son organisation ne fait pas l'objet d'un dispositif de concertation spécifique. Néanmoins, elle implique un travail transversal en interne, ainsi que l'association des grands partenaires de la Région sur les questions de développement durable pour l'organisation et l'animation des ateliers techniques et forum de rencontres.

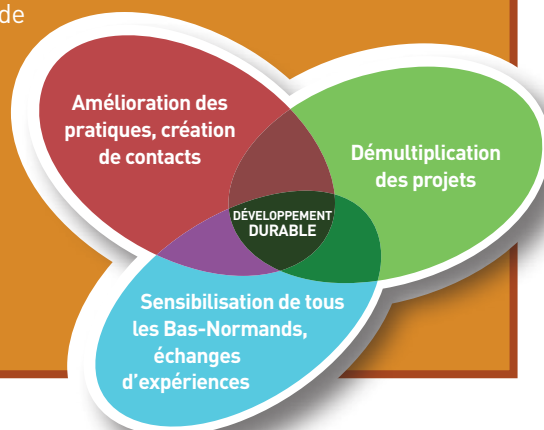
INDICATEURS

- Nombre de participants (par catégories),
- Évaluation qualitative par les participants de la réponse de l'événement à leurs attentes (et suivi de l'évolution de l'événement en regard de cette évaluation).

Pour l'édition 2008 : 1 800 participants à la journée dont 1 200 lycéens issus de 18 lycées bas-normands (rassemblés sur les 7 sites de visioconférence), 600 acteurs du territoire ; auquel il faut ajouter environ 350 personnes lors de la conférence grand public du soir en entrée libre.

Très grande satisfaction des participants, en particulier pour :

- la visioconférence entre Albert Jacquard et les lycéens,
- les ateliers d'échanges techniques.



FAIRE VIVRE L'AGENDA 21 RÉGIONAL DANS LA DURÉE

PROLONGER LA DYNAMIQUE ET INSTALLER LA GOUVERNANCE

UN PILOTAGE AU PLUS HAUT NIVEAU

La poursuite de la démarche nécessite la mise en place d'un dispositif de pilotage interne.

L'Agenda 21 est porté par le **Président, appuyé par son Vice-président en charge du développement durable**.

Le Directeur général des services (DGS) est responsable de la coordination de la mise en œuvre de l'Agenda 21 par l'ensemble des services. Il constitue, avec le Comité des directeurs (CODIR), le **Comité de pilotage** de la démarche qui se réunit tous les 2 mois et auquel participe, en tant que de besoin, le Vice-président en charge du développement durable.

Officiellement désignée par le DGS comme chef de projet, la Direction de l'Environnement et du Développement Durable (DEDD) assure un rôle d'animation et de suivi de l'ensemble de la démarche.

La mise en œuvre et le suivi de chacune des actions sont sous la responsabilité de la direction l'ayant proposé. En favorisant l'appropriation de ces actions par l'ensemble des agents et l'intégration progressive du développement durable dans toutes les politiques de la Région, le projet d'administration générale constitue l'un des outils de pilotage de l'Agenda 21.

Un **Comité de suivi élus-services** se réunit 2 fois par an, en préparation des étapes clefs : rendu annuel du dispositif d'évaluation, délibérations d'amélioration continue du plan d'actions... Il rassemble des élus et des directeurs autour du Vice-président en charge du développement durable, du DGS et de la DEDD, ainsi que, selon les sujets traités, des agents (Référénts Agenda 21, pilotes de groupes thématiques transversaux...) et des **partenaires impliqués dans les dispositifs de concertation externe**.

PROPOSER UNE PALETTE DES LIEUX D'ÉCHANGES ET DE TRAVAIL COLLABORATIF EN INTERNE...

Différents cadres permettent d'ouvrir la discussion entre les agents et avec les acteurs du territoire, pour faire vivre de manière participative l'Agenda 21, mettre en œuvre ses actions, les améliorer, en faire émerger de nouvelles...

Le principe des **Groupes thématiques transversaux** mis en place au cours de la phase d'élaboration du plan d'actions est à maintenir, certaines réflexions engagées étant à poursuivre et de nouveaux groupes à créer pour aborder d'autres sujets incontournables.

Un **Forum des agents** de la Région, ouvert à tous les agents volontaires, sera organisé et animé par le DGS, 1 fois par an, pour permettre de débattre librement et de manière décloisonnée de la démarche d'Agenda 21, de son avancement et des actions liées au fonctionnement interne et nécessitant l'implication de chaque agent.

... ET EN EXTERNE

Pour chacune de ses politiques en lien avec le développement durable, la Région s'assure de la constitution et de l'animation de **groupes et réseaux thématiques** avec l'ensemble des acteurs concernés (par exemple, le réseau éco-construction, le réseau bois-énergie, le réseau d'accompagnement à l'éducation au développement durable...). Ces réseaux constituent des lieux d'échanges, de propositions et de pilotage d'actions partenariales, pour atteindre des objectifs partagés. C'est l'élément de base du dispositif collaboratif que souhaite développer la Région.

Deux **cercles de partenaires** seront mobilisés sur la durée (3 ou 4 réunions par an) pour accompagner la mise en œuvre et l'évaluation de l'Agenda 21. L'un sera composé d'acteurs bas-normands menant eux-mêmes des démarches de développement durable à l'échelle de leur territoire (collectivités en démarche d'Agenda 21, lycée ou entreprise ayant une démarche de développement durable impliquant des acteurs de leur territoire...) et l'autre composé d'animateurs régionaux de groupes et réseaux sectoriels. De par leur expérience, ces cercles joueront, pour la Région, un rôle de « capteurs » de l'appropriation du développement durable et de sa mise en application concrète par la population et les acteurs bas-normands. Les partenaires impliqués constitueront également des relais de l'Agenda 21 régional sur leurs territoires et dans leurs propres réseaux.

Des **Assises régionales du développement durable**, rendez-vous mobilisateur pour l'ensemble des acteurs régionaux intéressés par la question, seront organisées annuellement afin de rendre lisible l'action de la Région et l'avancement de son Agenda 21, ainsi que de créer une plateforme d'échanges de propositions et un observatoire des pratiques et expériences régionales. Elles permettront également de sensibiliser et consulter le grand public sur les enjeux du développement durable, avec une thématique différente chaque année.

UNE ÉVALUATION PARTAGÉE

L'évaluation de l'Agenda 21 sert la dynamique de l'amélioration continue.

L'organisation proposée pour mener cette évaluation intègre différents éléments :

- **un suivi individuel de chacune des actions**, à l'aide de quelques indicateurs (1 indicateur de suivi, 1 indicateur de résultat, 1 à 3 indicateurs d'impact sur les piliers du développement durable les plus concernés par l'action) et des zooms sur les politiques ayant fait l'objet d'une évaluation ou d'une réalisation phare dans l'année ;
- **un suivi de l'état de développement durable de la Basse-Normandie** et de ses évolutions, en se basant sur l'évaluation du SRADT et sur le dispositif mis en place par l'ARF (une série d'indicateurs simples permettant de calculer quelques indicateurs synthétiques parlants tels que l'IDH ou l'empreinte écologique) ;
- **un suivi d'indicateurs stratégiques** permettant de tracer ;
 - d'une part l'avancement global des actions et dépenses liées à l'Agenda 21 ainsi que de leurs impacts (par quelques indicateurs compilés tels que le nombre de tonnes de CO₂ économisées au travers d'actions de la Région),
 - d'autre part, les choix politiques forts de la Région en faveur du développement durable (par exemple suivi du ratio budget agriculture biologique / budget agriculture total) et l'appropriation de la notion par l'institution (par exemple : nombre de conventions signées par la Région intégrant le développement durable).

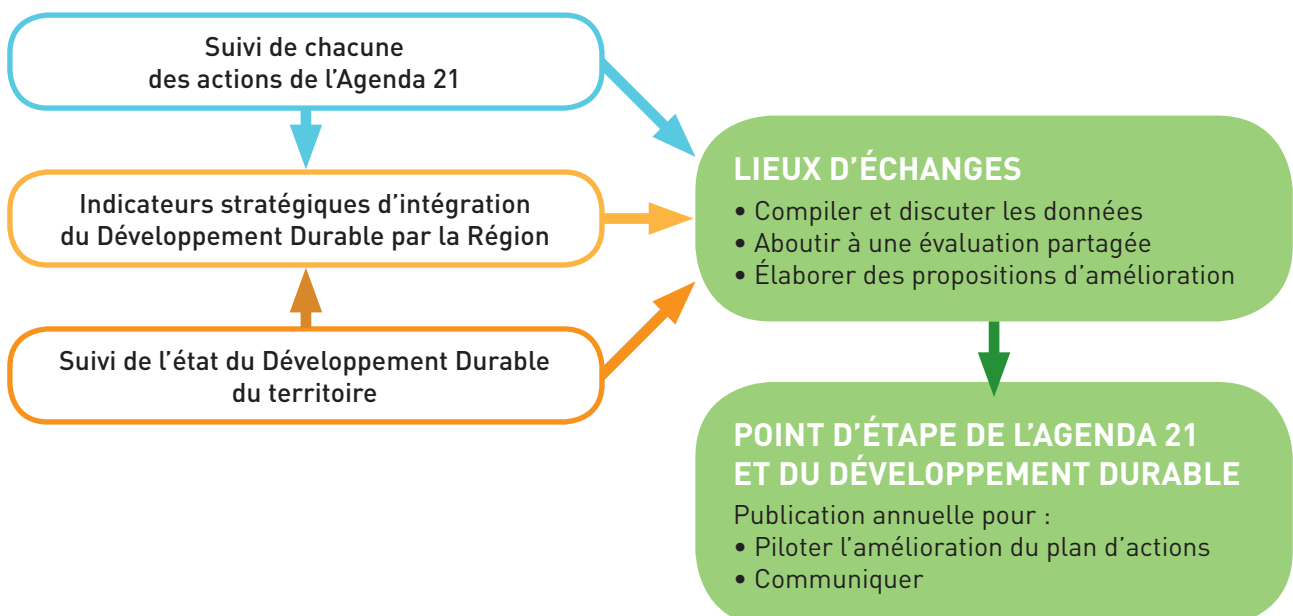
Pour parvenir à une évaluation réellement efficace, **les données ne suffisent pas : elles doivent faire l'objet d'une appropriation et être discutées, pour aboutir à des propositions d'améliorations.** C'est l'objet des lieux d'échanges qu'il est proposé de mettre en place, en interne et avec les partenaires impliqués dans les dispositifs de concertation externe (réseaux thématiques, cercles de partenaires, Assises).

C'est d'autant plus important qu'il ne s'agit pas uniquement d'évaluer la mise en œuvre d'un plan d'actions, mais aussi de le mettre en perspective de l'évolution du territoire. Il est ainsi possible d'échanger, sur la base de références communes, avec les autres acteurs mobilisés par le même objectif de développement durable (les acteurs bas-normands et les autres Régions françaises), en vue de mettre nos actions respectives en synergie.

Les résultats de l'évaluation partagée et les propositions qui en découlent, feront l'objet d'une **publication annuelle «Point d'étape de l'Agenda 21»** qui sera :

- présentée par le Président aux élus et aux services, au moment des Orientations budgétaires, pour permettre le pilotage et l'amélioration du plan d'actions de l'Agenda 21 ;
- communiquée à la population et aux partenaires, au moment des Assises régionales, pour rendre compte et servir de base à l'échange.

Dispositif d'évaluation continue





★ EURO RSCG 360 Crédits photos : F. Decaens / Région Basse-Normandie - Bertrand Joufflet - Novembre 2010

Abbaye-aux-Dames
Place Reine Mathilde - BP 523
14035 CAEN cedex
Tél. : 02 31 06 98 98
Fax : 02 31 06 95 95
courrier@crbn.fr

Région 
Basse-Normandie

www.region-basse-normandie.fr

